



vivendi

**Rapport financier
et Etats financiers condensés
non audités des neuf premiers
mois de l'exercice 2008**

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 433 794 565 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008	5
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	5
1.1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008	5
1.2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2008.....	8
2 RESULTATS	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	9
2.2 ANALYSE DES RESULTATS	10
2.3 PERSPECTIVES 2008	12
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	13
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	14
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER	14
4.2 COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE DES METIERS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008.....	15
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	19
5.1 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	19
5.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21
5.3 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE	23
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	23
II- ANNEXÉ AU RAPPORT FINANCIER	24
CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2008 ET 2007	24
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008 (NON AUDITES)	26
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	26
BILAN CONDENSE	27
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	28
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	29
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	32
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION	32
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE.....	33
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE	39
NOTE 4 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	41
NOTE 5 IMPOT	42
NOTE 6 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	42
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION	42
NOTE 8 TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES.....	43
NOTE 9 ECARTS D'ACQUISITION	43
NOTE 10 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	44
NOTE 11 ENGAGEMENTS	48
NOTE 12 LITIGES.....	50
NOTE 13 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	54
IV- DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	55
DONNEES RELATIVES A ACTIVISION BLIZZARD AU 30 SEPTEMBRE 2008.....	55

Chiffres clés consolidés

Données consolidées	Sur neuf mois au 30 septembre		Exercices clos le 31 décembre			
	2008	2007	2007	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	17 777	15 643	21 657	20 044	19 484	17 883
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	3 848	3 931	4 721	4 370	3 985	3 504
Résultat net, part du groupe	3 982	2 104	2 625	4 033	3 154	3 767
Résultat net ajusté (ANI) (a)	2 079	2 247	2 832	2 614	2 218	1 498
Endettement financier net (a)	9 376	5 662	5 186	4 344	3 768	4 724
Capitaux propres	27 044	21 989	22 242	21 864	21 608	18 092
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	23 154	20 033	20 342	19 912	18 769	15 449
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	3 310	3 559	4 881	4 466	4 157	4 354
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	1 485	1 277	1 626	1 645	1 291	1 004
Investissements financiers	3 903	547	846	3 881	1 481	394
Désinvestissements financiers	(338)	(542)	(456)	(1 801)	(155)	(5 264)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 515	1 387	1 387	1 152	689	-
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 165,7	1 157,7	1 160,2	1 153,4	1 149,6	1 144,4 (c)
Résultat net ajusté par action	1,78	1,94	2,44	2,27	1,93	1,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 169,3	1 162,6	1 164,7	1 155,7	1 151,0	1 144,9 (c)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	19,80	17,23	17,47	17,23	16,31	13,49
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,30	1,20	1,20	1,00	0,60	0,00

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Les investissements industriels, nets correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions.
- Y compris les actions nouvelles Vivendi à créer dans le cadre du remboursement de l'emprunt obligataire à échéance novembre 2005.

I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2008

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2008 ont été arrêtés par le Directoire du 13 novembre 2008.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2008 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tel qu'il figure dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2008 sous le numéro D.08-0131 (« Document de référence 2007 », pages 132 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2008.

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2008

1.1.1 ACQUISITIONS/CESSIONS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Cession de certains catalogues de droits d'auteurs par UMG : Le 25 février 2008, UMG a finalisé la cession de certains catalogues de droits d'auteurs, tels que Rondor UK, Zomba UK, 19 Music, 19 Songs et BBC Catalog, en faveur de CP Masters BV et ABP, se conformant ainsi aux conditions imposées par la Commission européenne dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition de BMG Music Publishing par UMG. Une description détaillée de cette acquisition figure dans la note 2.4 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (page 191 du Document de référence 2007).

Acquisition de Kinowelt par StudioCanal : Le 17 janvier 2008, StudioCanal a annoncé le projet d'acquisition de 100 % de Kinowelt, premier groupe indépendant cinématographique allemand spécialisé dans l'acquisition et la distribution de films. Cette acquisition a été réalisée le 2 avril 2008. Grâce à cette opération, et suite à l'acquisition d'Optimum Releasing en Grande-Bretagne en 2006, StudioCanal constitue le leader européen de la distribution de films. Ses activités s'étendent aux trois principaux marchés européens (Angleterre, France, Allemagne) via des filiales locales détenues à 100 %. StudioCanal est ainsi la seule société avec les Majors US à proposer un réseau de distribution tous médias (salle, vidéo, audiovisuel, VOD) couvrant une population de plus de 230 millions d'habitants. L'opération permet à StudioCanal de conforter son outil de production et de ventes internationales afin de constituer une alternative unique pour les producteurs et réalisateurs internationaux. L'opération permet également à StudioCanal d'accroître significativement son catalogue de films européens et américains qui dépasse déjà 5 000 titres.

Remboursement de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable. Se reporter à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008.

Prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR : Le 15 avril 2008, Vivendi et SFR ont reçu l'autorisation du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi de procéder à l'acquisition de la participation de Groupe Louis Dreyfus dans le capital de Neuf Cegetel, condition préalable à la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR. En conséquence, conformément à l'accord annoncé le 20 décembre 2007 (se reporter à la note 2.9 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - page 194 du Document de référence 2007), SFR a acquis les 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, selon les modalités suivantes :

- Le 15 avril 2008, SFR a acquis l'intégralité de la participation de 28,45 % du capital de Neuf Cegetel auprès de Groupe Louis Dreyfus, au prix de 34,50 euros par action (coupon 2007 de 0,60 euro par action attaché), soit un prix d'acquisition de 2 074 millions d'euros, prenant ainsi à cette date le contrôle de Neuf Cegetel en portant sa participation à 68,30 % du capital et des droits de vote de Neuf Cegetel.
- Entre le 25 avril et le 2 mai 2008, SFR a acquis environ 10 % complémentaires des titres de Neuf Cegetel à un prix moyen de 36,40 euros par action, soit un prix d'acquisition de 752 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 77,90 % du capital.

- A la faveur du succès de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS), ouverte du 19 mai au 13 juin 2008 inclus, suivie d'une procédure de retrait obligatoire, intervenue le 24 juin 2008, SFR a acquis environ 19 % complémentaires des titres de Neuf Cegetel au prix de 35,90 euros par action (coupon 2007 de 0,60 euro par action détaché), soit un prix d'acquisition de 1 497 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 97,44 % du capital.
- Par ailleurs, SFR a conclu avec la quasi-intégralité des titulaires d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et salariés de Neuf Cegetel, actions actuellement en période de conservation, des promesses croisées lui permettant d'acquérir, à terme, 1,98 % du capital de Neuf Cegetel, pour un montant estimé à 140 millions d'euros.

Ainsi, à l'issue de la procédure de retrait obligatoire et en tenant compte des actions auto-détenues (0,58 % du capital), ainsi que des engagements croisés avec les titulaires d'actions attribuées gratuitement, SFR détient plus de 99,99 % du capital de Neuf Cegetel, dont 60,15 % acquis au prix de 4 485 millions d'euros (après coûts et honoraires accessoires). SFR a financé cette opération par endettement, notamment via un prêt d'un montant de trois milliards d'euros, accordé par Vivendi aux conditions de marché (se reporter à la section 5 infra). De façon à permettre le remboursement de ce prêt, SFR réduira le paiement des dividendes versés au cours des trois prochains exercices (2008-2010).

Les impacts de cette prise de contrôle sur les comptes de Vivendi sont présentés en note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008.

L'autorisation du Ministre, accordée le 15 avril 2008, s'accompagne de nouveaux engagements pris par Vivendi et ses filiales. Ceux-ci portent sur l'accès des concurrents et des nouveaux entrants aux marchés de gros sur les réseaux fixes et mobiles de SFR, sur l'accueil sur le réseau fixe d'un éventuel distributeur de télévision indépendant, et sur la distribution non-exclusive sur l'ADSL de huit nouvelles chaînes leaders sur leurs thématiques (Paris Première, Téva, Jimmy, Ciné Cinéma Famiz, trois chaînes M6 Music et Fun TV).

Avec 19 millions de clients mobiles, 3,6 millions de clients Internet haut débit, 10 000 collaborateurs et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, le nouvel ensemble devient par sa taille un opérateur majeur en position de répondre aux besoins de tous les clients : grand public, entreprises et opérateurs. Il constitue un groupe de télécommunications de nouvelle génération qui jouera un rôle moteur en matière d'innovation, de développement de nouveaux services, de solutions convergentes et de déploiement de réseaux à très haut débit fixes (fibre optique) et mobiles (3G/3G+), dans l'intérêt des consommateurs.

Le 29 septembre 2008, SFR devient la marque unique du nouvel ensemble issu du rapprochement avec Neuf Cegetel. La nouvelle signature « SFR. Et le monde est à vous », un nouveau logo et l'offre « neufbox » de SFR sont révélés à cette occasion.

Acquisition d'Univision Music Group par UMG : Le 27 février 2008, UMG a annoncé l'acquisition d'Univision Music Group auprès d'Univision Communications, Inc. L'opération a été finalisée le 5 mai 2008 pour un prix d'acquisition de 92 millions d'euros (y compris les frais d'acquisition).

Création d'Activision Blizzard : Le 1^{er} décembre 2007, Vivendi, Activision, Inc. (« Activision») et certaines de leurs filiales respectives, ont signé un accord définitif en vue du rapprochement d'Activision et de Vivendi Games. L'opération envisagée a reçu l'approbation des autorités américaines et européennes de la concurrence respectivement les 16 janvier et 16 avril 2008, ainsi que celle des actionnaires d'Activision lors d'une assemblée générale extraordinaire le 8 juillet 2008. Ce rapprochement a été réalisé le 9 juillet 2008.

En application des termes de l'accord, à la date de réalisation de l'opération, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision. Les actions Vivendi Games ont été converties en 295,3 millions d'actions nouvelles Activision au prix de 27,50 dollars par action Activision (avant division des titres par deux¹), correspondant à une valeur d'environ 8 121 millions de dollars pour Vivendi Games. Parallèlement, Vivendi a acquis en numéraire environ 62,9 millions d'actions nouvelles Activision au prix de 27,50 dollars par action (avant division par deux des titres, soit environ 126 millions d'actions au prix de 13,75 dollars par action après division des titres par deux) pour un total de 1 731 millions de dollars, portant ainsi sa participation à environ 54,47 % du capital d'Activision Blizzard (environ 52 % après dilution totale). Au terme de ces opérations, Activision a été renommée Activision Blizzard, Inc., et continue à exercer ses activités en tant que société cotée au Nasdaq sous le code ATVI. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games, dont Blizzard Entertainment.

Conformément aux dispositions de l'accord, le 16 juillet 2008, Activision Blizzard a lancé une offre publique d'achat en numéraire pour 4 028 millions de dollars portant sur un maximum de 146,5 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 27,50 dollars par action (avant division des titres par deux, soit 293 millions d'actions au prix de 13,75 dollars par action après division des titres par deux). Suite à cette offre, qui a expiré le 13 août 2008, 85 916 actions ordinaires Activision Blizzard (avant division des titres par deux, soit 171 832 actions après division

¹ Activision Blizzard a annoncé, le 11 juillet 2008, l'approbation par son Conseil d'Administration de la division par deux des actions existantes. Les actionnaires ont reçu le 5 septembre 2008, sous la forme d'un dividende, une action supplémentaire pour chacune des actions ordinaires, émises et existantes, détenues le 25 août 2008, après bourse. Suite à cette division, la cotation ajustée du titre a repris le 8 septembre 2008 et le capital d'Activision Blizzard est désormais composé d'environ 1,3 milliard d'actions ordinaires en circulation.

des titres par deux) ont été dûment rachetées pour un coût total d'environ 2,4 millions de dollars en numéraire, la participation totale de Vivendi dans Activision Blizzard restant inchangée à environ 54,47 %.

Par ailleurs, selon les termes de l'accord, Vivendi et Activision ont pris un certain nombre d'engagements réciproques, usuels dans ce type d'opération ; notamment en termes de déclarations et de garanties (*representations and warranties*), caduques depuis la réalisation de l'opération. Les parties ont également conclu des contrats complémentaires usuels lors de la réalisation de l'opération, dont un pacte d'investisseurs, une convention et une garantie d'indemnisation fiscales.

Le 9 juillet, Vivendi a obtenu la possibilité de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration d'Activision Blizzard et, par là-même, détient le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'Activision Blizzard afin d'obtenir des avantages de ses activités. A compter de cette date, Activision Blizzard est consolidé par intégration globale. Au cours des cinq premières années suivant la réalisation du rapprochement, l'approbation de certaines décisions par le Conseil d'Administration d'Activision Blizzard sera soumise au vote favorable de la majorité des administrateurs présents ou représentés, ainsi qu'à la majorité des administrateurs indépendants. Cependant, après le premier anniversaire de la réalisation de l'opération, le vote de la majorité des administrateurs indépendants ne sera pas requis en matière de distribution de dividendes si l'endettement financier net d'Activision Blizzard n'excède pas 400 millions de dollars après ladite distribution.

Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision et l'opération s'analyse comme suit :

- D'une part, la dilution à hauteur d'environ 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games ; la plus-value de dilution s'élève à 2 318 millions d'euros (3 642 millions de dollars),
- D'autre part, l'acquisition par Vivendi d'un bloc de contrôle d'environ 54,47 % dans Activision pour un montant de 3 534 millions d'euros (5 554 millions de dollars) ; l'affectation préliminaire du coût d'acquisition d'Activision génère un écart d'acquisition provisoire de 1 863 millions d'euros (2 928 millions de dollars) après affectation du coût d'acquisition aux actifs et passifs d'Activision.

Une description détaillée de l'opération et de ses impacts dans les comptes de Vivendi figure dans la note 2.2 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008. Par ailleurs, les réconciliations entre les données publiées au titre d'Activision Blizzard par Vivendi et les données publiées par Activision Blizzard (chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté) figurent également en annexe « IV- Données financières complémentaires non auditées ». La réconciliation comprend notamment les impacts de l'étalement de la comptabilisation du chiffre d'affaires du jeu *World of Warcraft* et des coûts des ventes associés, le résultat opérationnel des produits et des activités historiques de Vivendi Games (Sierra Entertainment, Vivendi Games Mobile et Sierra Online) en cours de cession ou d'abandon, ainsi que l'impact des ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (y compris l'amortissement des immobilisations incorporelles, et la réévaluation à la juste valeur des stocks et des coûts des ventes associés).

En outre, compte tenu de l'exercice par les salariés d'Activision de leurs options de souscriptions d'actions, actions gratuites et autres instruments dilutifs, et de rachats sur le marché par Vivendi d'actions Activision Blizzard, le taux de détention de Vivendi dans Activision Blizzard pourra être amené à fluctuer dans le temps. Au 30 septembre 2008, Vivendi détient 54,29 % d'Activision Blizzard (contre 54,47 % à la suite de l'opération telle que décrite *supra*).

1.1.2 AUTRES

Résultat de l'appel d'offres de la Ligue 1 de football : Le 6 février 2008, la Ligue de Football Professionnel (LFP) a attribué au Groupe Canal + neuf des dix lots de télévision mis en vente dans le cadre de l'appel d'offres pour la diffusion de la Ligue 1 (2008-2009 à 2011-2012). Le Groupe Canal+ continuera ainsi à diffuser sur ses antennes l'intégralité et le meilleur de la Ligue 1, avec notamment les dix plus belles affiches de la saison, le grand match du dimanche soir, les soirées de multiplexe en ouverture et clôture du championnat, l'intégralité des matchs de tous les clubs de Ligue 1 et la totalité des magazines d'information à la télévision. Le prix payé par Groupe Canal+ est de 465 millions d'euros par saison (contre 600 millions d'euros pour les 3 saisons précédentes), soit 1 860 millions d'euros au total pour les quatre saisons concernées.

Canal+ Events : Le 23 mai 2008, la Ligue de Football Professionnel (LFP) a attribué à Canal+ Events les droits internationaux de diffusion des Championnats de France de Ligue 1, de Ligue 2 et de la Coupe de la Ligue pour une durée de 8 ans avec un droit de sortie réciproque à la fin d'une première période de quatre ans. Le montant des minima garantis sera de 68 millions d'euros pour les quatre premières saisons, avec un montant annuel progressif de 15 millions d'euros la première année pour atteindre 19 millions d'euros en année 4. Ce succès marque une étape importante dans le développement de Canal+ Events.

Nouveaux financements et refinancements (se reporter à la section 5.2 du présent rapport financier) :

- Obtention en février 2008 d'un crédit syndiqué de 3,5 milliards d'euros ;
- Placement en avril 2008 de 1,4 milliard de dollars US d'obligations.

Lancement de zaOza : A fin mars 2008, l'offre zaOza a été lancée en France. Elle permet le partage et l'accès illimité depuis le PC et le mobile à une offre de contenus inédits et exclusifs - musique, jeux, vidéos - pour un abonnement de 3 euros par mois. L'objectif de la société est, après la France, de se développer à l'international et tout d'abord en Europe, en commençant par l'Allemagne.

Dividende payé au titre de l'exercice 2007 : Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 24 avril 2008, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2007. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,30 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,5 milliard d'euros, mis en paiement à partir du 14 mai 2008.

Elektrim et Deutsche Telekom : Le Tribunal de Varsovie a reconnu le 18 juin 2008 la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004 dans l'arbitrage entre Elektrim and Deutsche Telekom (DT), et en particulier le quatrième point décidant que « le tribunal arbitral n'a pas juridiction sur Telco et que toutes les revendications de DT envers Telco ne peuvent être poursuivies dans cette procédure arbitrale ». La position de Telco est que la sentence arbitrale n'est pas applicable à Telco, et ne peut donc affecter ses droits de propriété. La cour suprême d'Autriche a conclu de la même façon en décembre 2006 quand elle a interprété cette sentence. Toute décision relative à la propriété de PTC relève de juridictions polonaises dans la procédure en cours, à la suite de la décision de la Cour d'Appel de Varsovie du 21 mai 2008. Se reporter à la note 27 du Document de référence 2007 (pages 254 et suivantes).

Plan de départs volontaires SFR : Les différentes instances représentatives du personnel de SFR et Neuf Cegetel, dans le cadre de la procédure d'information-consultation entamée en juillet 2008, ont toutes rendu leur avis à la date du 2 octobre 2008 sur le projet de nouvelle organisation visant à regrouper les équipes opérationnelles des sociétés SFR et Neuf Cegetel. La nouvelle organisation est donc effective et le plan de départs volontaires est ouvert depuis cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2009 pour les collaborateurs d'Ile-de-France et jusqu'au 30 juin 2009 pour les collaborateurs en régions. Sur la base des effectifs au 30 septembre 2008 et selon les termes du Livre IV, le plan de départs volontaires devrait se traduire par la suppression de 775 postes accompagnée de la création de 351 postes. Dans l'hypothèse la plus probable où le nombre de départs volontaires viendrait à atteindre le plafond des 775 postes mentionné ci-avant, le coût total estimé pour SFR serait de 88 millions d'euros, montant provisionné dans les comptes de SFR au 30 septembre 2008.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2008

Activision Blizzard : Le 5 novembre 2008, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Par ailleurs, Vivendi précise qu'il n'a pas l'intention de céder des actions Activision Blizzard dans le cadre de ce programme et n'envisage pas, pour le moment, l'achat supplémentaire d'actions Activision Blizzard.

2 Résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

TROISIEME TRIMESTRE 2008

	COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDE		COMPTÉ DE RESULTAT AJUSTE		
	3 ^e trimestres clos le 30		3 ^e trimestres clos le 30		
	septembre		septembre		
	2008	2007	2008	2007	
Chiffre d'affaires	6 509	5 420	6 509	5 420	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 107)	(2 404)	(3 107)	(2 404)	Coût des ventes
Marge brute	3 402	3 016	3 402	3 016	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 968)	(1 656)	(1 968)	(1 656)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(153)	(25)	(153)	(25)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(179)	(59)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(4)	(2)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 098	1 274	1 281	1 335	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	51	76	51	76	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(119)	(60)	(119)	(60)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	1	1	1	1	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	2 281	(128)			
Résultat des activités avant impôt	3 312	1 163	1 214	1 352	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(254)	(248)	(253)	(237)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	3 058	915			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	3 058	915	961	1 115	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	2 760	578	625	721	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	298	337	336	394	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	2,36	0,50	0,54	0,62	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	2,35	0,49	0,53	0,62	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008

	COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE		COMPTES DE RESULTAT AJUSTE		
	Sur neuf mois au 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		
	2008	2007	2008	2007	
Chiffre d'affaires	17 777	15 643	17 777	15 643	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(8 452)	(6 910)	(8 452)	(6 910)	Coût des ventes
Marge brute	9 325	8 733	9 325	8 733	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5 287)	(4 869)	(5 287)	(4 869)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(190)	67	(190)	67	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(362)	(179)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(26)	(33)			
Résultat opérationnel (EBIT)	3 460	3 719	3 848	3 931	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	186	248	186	248	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(253)	(124)	(253)	(124)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	5	5	5	5	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	2 271	(51)			
Résultat des activités avant impôt	5 669	3 797	3 786	4 060	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(794)	(724)	(727)	(769)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	4 875	3 073			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	4 875	3 073	3 059	3 291	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	3 982	2 104	2 079	2 247	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	893	969	980	1 044	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	3,42	1,82	1,78	1,94	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	3,40	1,81	1,78	1,93	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 2 079 millions d'euros (1,78 euro par action) comparé à un bénéfice de 2 247 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 (1,94 euro par action), soit une diminution de 168 millions d'euros (-7,5 %), qui s'explique du fait des principaux éléments suivants :

- 83 millions d'euros sont liés à la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'explique notamment par l'incidence négative en 2008 des coûts d'intégration encourus par Vivendi Games (-89 millions d'euros), dans le cadre du rapprochement avec Activision, et par SFR (-110 millions d'euros), dans le cadre de l'intégration de Neuf Cegetel, mais également par l'incidence positive en 2007 du profit lié au dénouement favorable d'un contentieux fiscal (+73 millions d'euros) et de la cession d'actifs immobiliers en Allemagne (+48 millions d'euros) chez Holding & Corporate. Se reporter à la section 4 « Analyse des performances des métiers » ;
- 129 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- 62 millions d'euros sont liés à la diminution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Ces éléments ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- +42 millions d'euros liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats ;
- +64 millions d'euros liés à la diminution des intérêts minoritaires.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 17 777 millions d'euros contre 15 643 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une progression de 2 134 millions d'euros (+13,6 %, et +15,9 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge de -190 millions d'euros contre un produit de 67 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une différence de -257 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, ils comprennent essentiellement l'impact des charges de restructuration (-186 millions d'euros) enregistrées par SFR, Activision Blizzard et UMG. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, ils comprenaient essentiellement l'incidence favorable du dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+73 millions d'euros) et de la cession de ses actifs immobiliers en Allemagne (+48 millions d'euros), partiellement compensée par le coût pour Groupe Canal+ du plan de départs volontaires lié à l'intégration de TPS.

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 3 848 millions d'euros contre 3 931 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une diminution de 83 millions d'euros (un repli de 2,1 % et de 1,0 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les amortissements d'actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à -362 millions d'euros contre -179 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2007, soit une charge complémentaire de -183 millions d'euros, notamment du fait de l'amortissement des immobilisations incorporelles (bases clients et marque) acquises de Neuf Cegetel et de Tele2 France (-69 millions d'euros), ainsi que des immobilisations incorporelles (notamment les relations avec les distributeurs, les franchises internes, les moteurs de jeux et les développements en cours) acquises d'Activision en juillet 2008 (-61 millions d'euros), ainsi que des droits et catalogues musicaux d'UMG acquis courant 2007 et 2008 (-50 millions d'euros, dont catalogues BMG Music Publishing amortis à compter du quatrième trimestre 2007).

Les dépréciations d'actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevées à -26 millions d'euros contre -33 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, elles correspondent principalement à la dépréciation de certains catalogues musicaux d'UMG (-15 millions d'euros) et de l'écart d'acquisition de Sierra dont Activision Blizzard envisage de céder ou d'abandonner l'activité (-5 millions d'euros); sur les neuf premiers mois de 2007, elles correspondaient principalement à la dépréciation de la marque TPS consécutive à l'arrêt de la commercialisation du bouquet sous la marque TPS.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 3 460 millions d'euros, contre 3 719 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une diminution de 259 millions d'euros (-7,0 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 186 millions d'euros contre 248 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'élève à 173 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2008, contre 197 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2007, en diminution du seul fait de la baisse du dollar. Par ailleurs, pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel s'est élevée à 18 millions d'euros, contre 55 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007. Neuf Cegetel est en effet consolidé par intégration globale par SFR depuis le 15 avril 2008.

Le coût du financement s'est élevé à -253 millions d'euros contre -124 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une augmentation de 129 millions d'euros. Dans ce montant, les intérêts sur emprunts se sont élevés à 328 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, contre 208 millions d'euros sur la même période l'an dernier. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 9,2 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2008, contre 7,5 milliards d'euros sur la même période l'an dernier, calculé sur une base quotidienne, qui reflète essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (4,3 milliards d'euros) et d'Activision (1,1 milliard d'euros), ainsi que la consolidation de l'endettement de Neuf Cegetel (environ 1 milliard d'euros) depuis le 15 avril 2008. Le coût du financement a aussi augmenté du fait de la hausse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,77 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, contre 4,14 % sur la même période l'an dernier. Par ailleurs, sur la période du 1^{er} janvier au 25 mai 2007, le montant des intérêts capitalisés liés à l'acquisition de BMG Music Publishing améliorerait de 25 millions d'euros le coût du financement.

En outre, les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 75 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, contre 84 millions d'euros sur la même période l'an dernier. Cette évolution s'explique principalement par la diminution de l'encours moyen des placements à 2,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, contre 2,8 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, calculé sur une base quotidienne, malgré l'amélioration du taux d'intérêt moyen de placement à 4,12 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, contre 4,01 % sur la même période l'an dernier. Par ailleurs, au 30 septembre 2008, cet encours inclut la trésorerie d'Activision Blizzard pour 1 933 millions d'euros (se reporter à la section 1.1 du présent rapport financier).

Pour plus de détails, se référer à la section 5 du présent rapport financier et à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2008.

Les autres charges et produits financiers nets sont un produit net de 2 271 millions d'euros contre une charge nette de -51 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une différence de +2 322 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, ils comprennent principalement la plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games (2 318 millions d'euros) dans le cadre de la création d'Activision Blizzard, et la plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (+83 millions d'euros), dans le contexte de l'OPA réalisée par Prisa sur le capital de cette dernière, principalement compensées par l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros) et l'effet de désactualisation des actifs et des passifs à long terme (-28 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, ils comprenaient essentiellement la plus-value de dilution (+239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère, partiellement compensée par la dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros), ainsi que par l'effet de désactualisation des passifs à long terme (-60 millions d'euros). Pour plus de détails, se référer à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2008.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 794 millions d'euros contre une charge nette de 724 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007. Cette augmentation s'explique essentiellement par une moindre économie d'impôt attendue en 2009 dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, compte tenu de l'anticipation de l'intégration de Neuf Cegetel par SFR. Hors incidence des éléments exclus du résultat net ajusté, l'impôt sur les résultats est une charge nette de 727 millions d'euros, contre une charge nette de 769 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, soit une amélioration de 42 millions d'euros, qui s'explique notamment par l'incidence sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008 du dénouement favorable de contrôles fiscaux.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 893 millions d'euros contre 969 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution en 2008 de la contribution de SFR, notamment du fait des coûts liés à l'intégration de Neuf Cegetel, ainsi que par l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard, dont la contribution est négative compte tenu des coûts d'intégration de Vivendi Games et d'Activision (se reporter à la section 1.1 du présent rapport financier).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 3 982 millions d'euros (3,42 euros par action), contre un bénéfice de 2 104 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007 (1,82 euro par action), soit une augmentation de 1 878 millions d'euros (+89,3 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée dans la note 6 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, cette réconciliation comprend notamment la plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games dans le cadre de la création d'Activision Blizzard (+2 318 millions d'euros) et la plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (+83 millions d'euros), compensées par l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'affectation du coût d'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros), une moindre économie d'impôt attendue en 2009 dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé (-201 millions d'euros) compte tenu de l'anticipation de l'intégration de Neuf Cegetel par SFR, ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-388 millions d'euros, avant impôts et intérêts minoritaires). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, cette réconciliation comprenait essentiellement la plus-value de dilution liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère (+239 millions d'euros), la dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros), ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-212 millions d'euros, avant impôts et intérêts minoritaires).

2.3 Perspectives 2008

Vivendi confirme ses perspectives annuelles de croissance des résultats comparable à celle enregistrée en 2007 à périmètre constant (hors impacts de Neuf Cegetel et d'Activision) et sa politique de dividende avec un dividende 2008 en croissance comparable à celle du résultat net ajusté à périmètre constant.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 2 511 millions d'euros (contre 2 764 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007), en baisse de 253 millions d'euros (- 9 %). Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des investissements industriels, nets (+208 millions d'euros) et des décaissements liés aux activités financières (+79 millions d'euros), du fait des nouveaux emprunts mis en place afin de financer les acquisitions réalisées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2008, partiellement compensée par la baisse des impôts nets payés (-75 millions d'euros).

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net) générés par les métiers sont pratiquement stables sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008 à 4 795 millions d'euros (contre 4 836 millions d'euros sur la même période en 2007), grâce à la progression de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement (+280 millions d'euros, en particulier SFR) et malgré la baisse des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (-98 millions d'euros, dont -65 millions d'euros du fait de NBC Universal) et l'augmentation des dépenses de restructuration (+28 millions d'euros). Après la prise en compte des investissements industriels nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) se sont élevés à 3 310 millions d'euros (contre 3 559 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007), en baisse de 249 millions d'euros (-7 %), du fait de la progression des investissements industriels (+208 millions d'euros, dont +191 millions d'euros au titre de SFR). En outre, sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007, le CFFO comprenait l'incidence favorable du remboursement des sommes payées suite au dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+50 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre		
	2008	2007	% Variation
Chiffre d'affaires	17 777	15 643	14%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(12 433)	(10 712)	-16%
EBITDA	5 344	4 931	8%
Dépenses de restructuration payées	(88)	(60)	-47%
Investissements de contenus, nets	(58)	(240)	76%
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(292)	(25)	x 11,7
Autres éléments opérationnels	(70)	42	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(239)	(107)	-123%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(a) 4 597	4 541	1%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(b) 196	294	-33%
<i>Dont NBC Universal</i>	195	260	-25%
Dividendes reçus de participations non consolidées	(b) 2	1	100%
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	4 795	4 836	-1%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(c) (1 485)	(1 277)	-16%
<i>Dont SFR</i>	(990)	(799)	-24%
<i>Dont Groupe Maroc Telecom</i>	(273)	(300)	9%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	3 310	3 559	-7%
Intérêts nets payés	(d) (253)	(149)	-70%
Autres flux liés aux activités financières	(d) 24	(1)	na*
Décaissements liés aux activités financières	(229)	(150)	-53%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéficiaire Mondial Consolidé	548	603	-9%
Autres impôts payés	(1 118)	(1 248)	10%
Impôts nets payés	(a) (570)	(645)	12%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	2 511	2 764	-9%

na* : non applicable.

- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.2).

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

TROISIEME TRIMESTRE 2008

(en millions d'euros)	3 ^e trimestres clos le 30 septembre			% Variation à taux de change constant
	2008	2007	% Variation	
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	1 098	1 170	-6,2%	1,1%
Groupe Canal+	1 137	1 077	5,6%	4,8%
SFR	3 131	2 311	35,5%	35,5%
Groupe Maroc Telecom	676	654	3,4%	5,4%
Activision Blizzard	475	216	119,9%	146,2%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(8)	(8)	0,0%	0,0%
Total Vivendi	6 509	5 420	20,1%	22,8%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	149	115	29,6%	33,0%
Groupe Canal+	270	207	30,4%	29,1%
SFR	626	702	-10,8%	-10,8%
Groupe Maroc Telecom	329	313	5,1%	6,9%
Activision Blizzard	(59)	41	na*	na*
Holding & Corporate	(24)	(37)	35,1%	36,1%
Activités non stratégiques et autres	(10)	(6)	-66,7%	-40,6%
Total Vivendi	1 281	1 335	-4,0%	-3,4%

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2008

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			% Variation à taux de change constant
	2008	2007	% Variation	
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	3 142	3 265	-3,8%	3,5%
Groupe Canal+	3 391	3 231	5,0%	4,4%
SFR	8 420	6 647	26,7%	26,7%
Groupe Maroc Telecom	1 930	1 819	6,1%	8,3%
Activision Blizzard	919	716	28,4%	42,1%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(25)	(35)	28,6%	28,6%
Total Vivendi	17 777	15 643	13,6%	15,9%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	408	335	21,8%	27,3%
Groupe Canal+	621	509	22,0%	21,0%
SFR	1 966	2 066	-4,8%	-4,8%
Groupe Maroc Telecom	913	851	7,3%	9,7%
Activision Blizzard	33	160	-79,4%	-75,3%
Holding & Corporate	(63)	14	na*	na*
Activités non stratégiques et autres	(30)	(4)	x 7,5	x 7,3
Total Vivendi	3 848	3 931	-2,1%	-1,0%

na* : non applicable.

Conformément à la recommandation de l'AMF du 7 avril 2008, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté par métier pour chacun des trimestres de l'exercice précédent et pour les trimestres écoulés de l'exercice en cours sont présentés en annexe de ce rapport financier (« II – Annexe au Rapport financier : Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – données trimestrielles 2008 et 2007 »).

Pour mémoire : Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes :

- chez UMG, Univision Music Group (5 mai 2008) ainsi que BMG Music Publishing (25 mai 2007) et Sanctuary (2 août 2007),
- chez Groupe Canal+, Kinowelt (2 avril 2008),
- chez SFR, Neuf Cegetel (15 avril 2008) ainsi que l'activité fixe et ADSL de Tele2 France (20 juillet 2007) et Debitel France (1^{er} décembre 2007),
- chez Groupe Maroc Telecom, Gabon Telecom (1^{er} mars 2007),
- chez Vivendi Games, Activision (10 juillet 2008) : le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détient un bloc de contrôle de % (non dilué) dans Activision Blizzard. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) en 2007, aux données historiques de Vivendi Games ; (b) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (c) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

4.2 Commentaires sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté des métiers des neuf premiers mois de l'exercice 2008

Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 3 142 millions d'euros, en hausse de 3,5 % à taux de change constant par rapport à l'année précédente (en retrait de 3,8 % à taux de change réel). Cette performance s'explique par la croissance de l'édition musicale et du merchandising (acquisitions de BMG Music Publishing et de Sanctuary en 2007), par l'augmentation de 33 % à taux de change constant des ventes de musique numérisée et par la hausse des redevances. Ces éléments ont plus que compensé la baisse des ventes physiques.

Parmi les meilleures ventes figurent le premier album de Duffy, la bande originale de "*Mamma Mia!*" et les nouveaux albums de Lil' Wayne et Jack Johnson. Les titres d'Amy Winehouse et Rihanna continuent aussi à se classer parmi les meilleures ventes.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté d'UMG pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 408 millions d'euros, en augmentation de 21,8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par l'intégration de BMG Music Publishing, par des reprises de provisions à la suite de la baisse de la valeur des instruments de rémunération à long terme et par la hausse des redevances. Le résultat opérationnel ajusté est affecté par 41 millions d'euros (contre 17 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2007) de coûts liés aux restructurations en cours au sein des activités de la musique enregistrée, des sociétés acquises en 2007 et d'Univision Music Group.

Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65%)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 3 391 millions d'euros, en hausse de 5,0 %. Le chiffre d'affaires de Canal+ France progresse de 2,9 % grâce principalement à la hausse des recettes d'abonnements de Canal+ et de CanalSat/TPS ainsi que des revenus publicitaires. A la fin septembre 2008, le portefeuille global d'abonnements (individuels et collectifs, France y compris l'Outremer et l'Afrique) atteint 10,4 millions.

La progression nette du portefeuille d'environ 40 000 abonnements sur un an prend en compte une croissance réelle d'environ 110 000 abonnements et un ajustement négatif estimé à environ 70 000 abonnements résultant de l'arrêt de certaines formules d'abonnements peu pérennes.

A la fin septembre 2008, plus de 90 % des abonnés de TPS ont migré vers la plate-forme CanalSat, en ligne avec l'objectif d'avoir une seule plate-forme satellitaire d'ici à la fin 2008.

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe progresse fortement de 18,6 % par rapport à la même période en 2007. Cette performance s'explique notamment par la croissance continue du portefeuille en Pologne (+159 000 par rapport à fin septembre 2007), par l'augmentation des revenus publicitaires de la chaîne i>TELE et par les bonnes performances de StudioCanal qui bénéficie de l'intégration de Kinowelt et de sorties en salles à succès (notamment *Disco, Paris* et *Le Premier jour du reste de ta vie*).

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+, hors coûts de transition liés au rapprochement avec TPS, s'élève à 685 millions d'euros, contre 565 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2007. Après prise en compte des coûts de transition (64 millions d'euros), qui couvrent essentiellement la migration des abonnés TPS sur CanalSat, le résultat opérationnel ajusté s'élève à 621 millions d'euros, contre 509 millions d'euros pour la même période en 2007, en progression de 22,0 %.

L'essentiel de la croissance du résultat opérationnel ajusté provient des bonnes performances de Canal+ France dont les résultats progressent de 110 millions d'euros, hors coûts de transition liés au rapprochement avec TPS, grâce à la hausse des revenus d'abonnements et publicitaires. Ces résultats bénéficient également de synergies sur les coûts de distribution (coûts de recrutement et de gestion des abonnés) et de contenus (nouveau contrat Ligue 1, chaînes thématiques) ainsi que d'un effet de calendrier favorable mais temporaire sur la Ligue 1 avec deux journées en moins par rapport à la situation à fin septembre 2007.

CanalOverseas contribue également aux bons résultats de Canal+ France grâce à la croissance soutenue de son portefeuille d'abonnés.

Le résultat opérationnel ajusté des autres activités de Groupe Canal+ progresse grâce aux bonnes performances de l'ensemble des filiales qui enregistrent toutes des résultats en hausse.

SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SFR pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 8 420 millions d'euros, en hausse de 26,7 % par rapport à la même période en 2007, en tenant compte de l'intégration de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et des activités fixes et ADSL de Tele2 France depuis le 20 juillet 2007. En base comparable², la progression du chiffre d'affaires de SFR s'élève à 2 % principalement sous l'effet du développement des parcs mobiles et de l'Internet haut débit Grand Public, de la croissance des usages - en particulier autour de l'accès et des services de données, Internet mobile et fixe - et du dynamisme du segment Entreprises.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile³ s'élève à 6 716 millions d'euros, en hausse de 2,7 % par rapport aux neuf premiers mois 2007 (+2,1 % en base comparable). Le chiffre d'affaires des services mobiles⁴ augmente de 2,6 % à 6 416 millions d'euros. Hors impact des baisses des tarifs réglementés (13 % de baisse pour les terminaisons d'appels vers un mobile à compter du 1^{er} janvier 2008), le chiffre d'affaires des services mobiles de SFR aurait progressé de 4,5 %. Le parc d'abonnés s'élève, au 30 septembre 2008, à 13,268 millions, en augmentation de 10,7 % par rapport à fin septembre 2007, traduisant une amélioration du mix client (proportion d'abonnés dans le parc total) de 2,8 points en un an, à 69 %. Au cours des neuf premiers mois 2008, SFR a enregistré 974 000 nouveaux abonnés nets. Au total, le parc de clients mobile s'élève à 19,228 millions⁵. Le chiffre d'affaires « data » des services mobile reflète le succès des offres Illimitycs lancées à l'automne 2007. Il progresse de 32,6 %, essentiellement grâce aux services interpersonnels (SMS et MMS), aux contenus (musique, TV-Vidéo et jeux), au développement de l'Internet mobile et aux services aux entreprises.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe³ s'élève à 1 916 millions d'euros, en croissance de 2,0 % par rapport à la même période en 2007 en base comparable. La progression est portée par les activités Internet haut débit Grand Public et par le segment Entreprises dont le chiffre d'affaires croît de 16 % et 11 % en base comparable sur la période, en partie compensés par le déclin de l'activité Opérateurs et voix commutée. A fin septembre 2008, le parc total de clients à l'Internet haut débit⁶ s'élève à 3,730 millions de clients, en croissance de 8,2 % en base comparable par rapport à la même période en 2007. Le nombre de sites d'entreprises raccordés au réseau de SFR s'élève à 188 000.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de l'activité mobile pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 2 694 millions d'euros, en diminution de 54 millions d'euros en base comparable. La croissance de 2,6 % du chiffre d'affaires des services mobiles (2,2 % en base comparable) et le contrôle rigoureux des autres coûts sont compensés par l'augmentation de 1,9 point des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients (à 13,0 % du chiffre d'affaires des services mobiles), par les nouvelles baisses des offres de gros imposées par les régulateurs ainsi que par la hausse des coûts d'interconnexion liée au succès des offres d'abondance de voix, données et de messagerie. Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de l'activité Internet haut débit et fixe s'élève à 303 millions d'euros, en augmentation de 14 millions d'euros en base comparable, reflétant la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et l'intégration de l'activité Internet haut débit et fixe de Tele2 France depuis le 20 juillet 2007.

² La base comparable tient compte essentiellement de la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel et de Tele2 France comme si ces opérations étaient intervenues respectivement le 15 avril 2007 et le 1^{er} janvier 2007.

³ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁴ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

⁵ SFR y compris clients aux offres Debitel et Neuf Mobile (438 000 clients intégrés dans la base client SFR à fin juin 2008) et hors parc de clients pour compte de tiers. Le parc clients pour compte de tiers est estimé à 1 050 000 à fin septembre 2008. Pour mémoire, le parc clients pour compte de tiers est établi hors pré-activation depuis le 1^{er} janvier 2007.

⁶ A partir du 30 septembre 2008, le nombre de clients à l'Internet haut débit est présenté hors les clients Neuf Cegetel ayant souscrit à une offre mais dont la ligne n'a pas encore été activée (55 000 clients).

Le résultat opérationnel ajusté total avant amortissements de SFR s'élève à 2 997 millions d'euros, en baisse de 40 millions d'euros en base comparable. Après amortissements, coûts et provisions de restructuration liés au rapprochement de SFR et de Neuf Cegetel (110 millions d'euros), le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 966 millions d'euros, en baisse de 194 millions d'euros par rapport à 2007 en base comparable.

Groupe Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 53 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Maroc Telecom pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 1 930 millions d'euros, en progression de 6,1 % par rapport à la même période en 2007 (+7,2 % à taux de change et périmètre constants⁷).

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile du groupe s'élève à 1 382 millions d'euros, en hausse de 9,1 % par rapport à la même période en 2007 (+10,6 % à taux de change et périmètre constants). Le parc mobile⁸ de Maroc Telecom SA poursuit une croissance soutenue malgré une concurrence accrue et atteint 14,629 millions de clients, soit une progression de +14,0 % par rapport à fin septembre 2007 et un accroissement net de 1,302 million de clients sur les neuf premiers mois de l'année 2008. Avec la croissance rapide du parc, le taux d'attrition est de 32,9 % en hausse de 6,3 points par rapport à fin septembre 2007. L'ARPU⁹ mixte s'établit à 8,7 euros, en baisse de 8,7 % à taux de change constant par rapport à fin septembre 2007, principalement sous l'effet de la forte augmentation du parc.

Le parc mobile des filiales de Maroc Telecom atteint 2,575 millions de clients, en hausse de 52 % par rapport à fin septembre 2007 avec un accroissement net de près de 560 000 clients sur les neuf premiers mois de 2008.

Le chiffre d'affaires de l'activité fixe et Internet du groupe s'élève à 737 millions d'euros, en baisse de 0,8 % par rapport à la même période en 2007 (-0,3 % à taux de change et périmètre constants). Le parc fixe¹⁰ de Maroc Telecom SA s'élève à 1,314 million de lignes, en légère baisse de 0,8 % depuis septembre 2007. La facture moyenne « voix » fixe baisse de 2,5 % à taux de change constant par rapport à fin septembre 2007, principalement sur le segment Téléboutique. Le parc ADSL s'établit à 477 000 lignes, en légère hausse de 7 000 lignes depuis le début de l'année 2008, et en hausse de 7,6 % par rapport à fin septembre 2007.

Le parc fixe et Internet des filiales de Maroc Telecom atteint 252 000 lignes, en hausse de 43 000 lignes sur les neuf premiers mois de 2008.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Maroc Telecom pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 913 millions d'euros, en hausse de 7,3 % par rapport à la même période en 2007 (+10,2 % à taux de change et périmètre constants).

Cette performance résulte de la progression du chiffre d'affaires (+7,2 % à taux de change et périmètre constants) et de la maîtrise des coûts d'acquisition, malgré la poursuite de la croissance du parc mobile, et du contrôle des coûts opérationnels, traduisant une amélioration du taux de marge depuis septembre 2007.

Le résultat opérationnel ajusté de l'activité mobile s'élève à 708 millions d'euros, en hausse de 7,4 % par rapport à la même période en 2007 (+9,5 % à taux de change et périmètre constants). L'activité mobile bénéficie de la forte croissance du chiffre d'affaires (+10,6 % à taux de change et périmètre constants).

Le résultat opérationnel ajusté de l'activité fixe et Internet s'élève à 205 millions d'euros, en progression de 6,7 % par rapport à la même période en 2007 (+12,8 % à taux de change et périmètre constants).

Activision Blizzard (Intérêt économique de Vivendi : environ 54 %, non dilué)

Chiffre d'affaires

Le 9 juillet 2008, Vivendi et Activision ont finalisé la création d'Activision Blizzard, l'éditeur « pure play » de jeux vidéo le plus profitable au monde. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard pour les neuf premiers mois correspondent à l'activité du nouvel ensemble Activision Blizzard à compter du 10 juillet et à l'activité de Vivendi Games du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008.

Avec cette définition, le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard pour les neuf premiers mois de 2008 s'élève à 919 millions d'euros, en hausse de 28,4 % (+42,1 % à taux de change constant) par rapport à l'année précédente. *World of Warcraft*, le n°1 mondial des jeux massivement multi-joueurs par abonnement a dépassé les 11 millions d'abonnés dans le monde (contre 10 millions d'abonnés à fin 2007). Activision Blizzard bénéficie aussi du succès continu de *Guitar Hero*[®], la franchise n°1 aux Etats-Unis toutes plateformes consoles confondues sur les neuf premiers mois de l'année (selon NPD Group) et de *Call of Duty*[®] 4 : *Modern Warfare*.

⁷ Le périmètre constant illustre les effets de la consolidation de Gabon Telecom, consolidée depuis le 1^{er} mars 2007, comme si elle s'était effectivement produite au 1^{er} janvier 2007.

⁸ Le parc est constitué des clients prépayés ayant émis ou reçu un appel voix durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.

⁹ L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires (généralisé par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming in et ventes d'équipement, divisé par le parc de clients moyen de la période.

¹⁰ Pour le parc fixe de Maroc Telecom, les données sont communiquées en nombre de lignes équivalentes. Elles étaient auparavant communiquées en nombre d'accès

Résultat opérationnel ajusté

La comparaison des résultats opérationnels ajustés des neuf premiers mois de 2008 par rapport à la même période en 2007 n'est pas pertinente car outre la création d'Activision Blizzard le 9 juillet 2008, les neuf premiers mois de 2007 incluaient l'immense succès du premier pack d'extension *World of Warcraft: The Burning Crusade*TM. La sortie mondiale de la deuxième extension *Wrath of the Lich King*TM est prévue le 13 novembre 2008.

Le résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard s'élève à 33 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2008. Il intègre 89 millions d'euros de coûts d'intégration. Au quatrième trimestre 2008, Activision Blizzard sort une gamme exceptionnelle de jeux avec notamment : *Wrath of the Lich King*TM, la deuxième extension de *World of Warcraft*, *Guitar Hero® World Tour*TM, *Guitar Hero®: On Tour Decades*TM, *Call of Duty®: World at War*TM, *Quantum of Solace*TM, *Spider-Man*TM: *Web of Shadows*, *Madagascar: Escape 2 Africa*TM Video Game, *Crash Bandicoot®: Mind Over Mutant*, *Spyro*TM: *Dawn of the Dragon*, *Kung Fu Panda: Legendary Warriors*TM, *TRANSFORMERS Animated: The Game* et *Tony Hawk's Motion*. En conséquence, Activision Blizzard a récemment confirmé qu'il dépasserait dès 2008, en base non GAAP, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel attendus en 2009 lors de l'annonce du rapprochement des deux éditeurs.

Holding & Corporate

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -63 millions d'euros, soit une baisse de 77 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2007. Sur les neuf premiers mois de 2007, il comprenait les incidences favorables du dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+73 millions d'euros) et de la cession d'actifs immobiliers en Allemagne (+48 millions d'euros). Par ailleurs, sur les neuf premiers mois de 2008, il comprend une reprise nette de provisions relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (+43 millions d'euros).

5 Trésorerie et capitaux

Notes préliminaires :

- Vivendi considère que l'«endettement financier net», agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.
- Par ailleurs, Vivendi SA centralise sur une base quotidienne les excédents de trésorerie (« cash pooling ») de l'ensemble des entités contrôlées pour lesquelles (a) aucun actionnaire minoritaire significatif n'est présent au capital et (b) en l'absence de réglementations locales contraignantes concernant les transferts d'avoirs financiers ou (c) en l'absence d'autres accords contractuels. Dans ces derniers cas, les excédents de trésorerie éventuels ne sont pas centralisés par Vivendi SA, mais sont distribués sous forme de dividendes, le cas échéant et lorsqu'ils ne sont pas destinés au financement des projets d'investissements des filiales concernées ou au remboursement des emprunts ayant servi au financement des investissements des filiales concernées. Cette situation s'applique notamment à SFR, Maroc Telecom et Activision Blizzard. Concernant cette dernière, le 9 juillet, Vivendi a obtenu la possibilité de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration d'Activision Blizzard et, par là même, détient le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'Activision Blizzard afin d'obtenir des avantages de ses activités. A compter de cette date, Activision Blizzard est consolidé par intégration globale. Au cours des cinq premières années suivant la réalisation du rapprochement, l'approbation de certaines décisions par le Conseil d'Administration d'Activision Blizzard sera soumise au vote favorable de la majorité des administrateurs présents ou représentés, ainsi qu'à la majorité des administrateurs indépendants. Cependant, après le premier anniversaire de la réalisation de l'opération, le vote de la majorité des administrateurs indépendants ne sera pas requis en matière de distribution de dividendes si l'endettement financier net d'Activision Blizzard n'excède pas 400 millions de dollars après ladite distribution. En outre, depuis le 10 juillet 2008, l'endettement financier net de Vivendi intègre la trésorerie nette acquise d'Activision Blizzard, qui s'élevait à 1 831 millions d'euros au 9 juillet 2008.

5.1 Evolution de l'endettement financier net

Concernant sa flexibilité financière, Vivendi souhaite faire les commentaires suivants :

- L'endettement financier net du groupe s'élève à 9,4 milliards d'euros au 30 septembre 2008. Son estimation au 31 décembre 2008 s'élève à environ 8,0 milliards d'euros, en ce compris le passif financier (environ 1 milliard d'euros) comptabilisé au titre de l'option de vente consentie à TF1 et M6 de leur participation de 15 % dans Canal+ France, exerçable en février 2010, ainsi que la trésorerie nette d'Activision Blizzard (environ 1,9 milliard d'euros au 30 septembre 2008 ; se reporter à la section 1.1 du présent rapport financier). L'estimation de l'endettement financier net du groupe au 31 décembre 2009 s'élève à environ 6,0 milliards d'euros, dans le même périmètre d'activités qu'à fin 2008 et compte tenu de l'option de vente consentie à TF1 et M6, et hors prise en compte de l'annonce par Activision Blizzard d'un programme de rachat d'actions propres portant sur un montant maximal d'un milliard de dollars (dont 300 millions de dollars supposés réalisés avant la fin 2008).
- La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's). Cette notation a été confirmée par les agences après l'annonce par Vivendi en septembre 2008 de l'abandon du projet d'augmentation de capital évoqué fin 2007 (se reporter à la section 5.3 *infra*).
- Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à environ 5,2 milliards d'euros au 13 novembre 2008, et sont estimées à environ 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1 milliard d'euros au 13 novembre 2008, qui sont estimées à environ 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2008 et environ 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2009.
- Ainsi, le groupe dispose d'importantes lignes de crédit bancaires jusqu'en 2011 et, hormis l'expiration fin août 2009, d'une ligne de crédit relais (« bridge to equity ») d'un montant de 1,5 milliard d'euros, aucun remboursement de dette significatif ne devrait intervenir avant 2012.
- La durée moyenne économique de la dette du groupe devrait être de 4,0 années à fin 2008, compte tenu notamment de l'échéance des emprunts obligataires.

Au 30 septembre 2008, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 9 376 millions d'euros, contre 5 186 millions d'euros au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Emprunts et autres passifs financiers	12 103	7 376
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	8 903	5 610
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	3 200	1 766
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(61)	(69)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(28)	(72)
	12 014	7 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 638)	(2 049)
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(1 933)	(102)
Endettement financier net	9 376	5 186

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, l'endettement financier net a augmenté de 4 190 millions d'euros. Cette augmentation résulte essentiellement de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR et de l'acquisition d'Activision par Vivendi, finalisée le 9 juillet 2008. Ces opérations s'analysent comme suit :

- L'augmentation de l'endettement financier net découlant de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR s'élève à 5 339 millions d'euros et comprend le prix d'acquisition par SFR des 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas (4 323 millions d'euros, payé en numéraire), ainsi que la prise en compte de l'endettement financier net de Neuf Cegetel (emprunts pour 1 219 millions d'euros, nets de la trésorerie pour 215 millions d'euros).
- L'acquisition d'Activision se traduit par une réduction de l'endettement financier net de 635 millions d'euros, essentiellement du fait de la consolidation de la trésorerie d'Activision au 9 juillet 2008 (730 millions d'euros), nette des achats d'actions réalisés par Vivendi sur le marché (24 millions d'euros) et des autres décaissements liés à l'opération (71 millions d'euros). Par ailleurs, le versement de 1 101 millions d'euros (1 731 millions de dollars) effectué par Vivendi pour souscrire le 9 juillet 2008 à une augmentation de capital réservée d'Activision est sans incidence sur l'endettement financier net du groupe. En effet, le numéraire ainsi versé se retrouve dans la trésorerie nette d'Activision Blizzard consolidée par Vivendi.

La trésorerie nette générée sur la période s'est élevée à 589 millions d'euros. Dans ce montant, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles contribuent à hauteur de 4 027 millions d'euros et les activités de financement à hauteur de 1 293 millions d'euros, en ce compris les entrées de trésorerie nettes liées à la mise en place de nouveaux emprunts pour 4 380 millions d'euros, partiellement compensées par les sorties nettes de trésorerie liées au dividende versé par Vivendi SA à ses actionnaires pour 1 515 millions d'euros et aux dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires pour 633 millions d'euros. Ces entrées de trésorerie sont partiellement compensées par l'utilisation de trésorerie liée aux activités d'investissement à hauteur de 4 852 millions d'euros, dont 4 323 millions d'euros au titre de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR et 1 485 millions d'euros au titre des investissements industriels, nets partiellement compensés par l'incidence nette de la création d'Activision Blizzard (635 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2007	(2 049)	7 235	5 186
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(4 027)	-	(4 027)
Activités d'investissement	4 852	1 293	6 145
Activités de financement	(1 293)	3 442	2 149
Effet de change	(121)	44	(77)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	(589)	4 779	4 190
Endettement financier net au 30 septembre 2008	(2 638)	12 014	9 376

- « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

5.2 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(3 460)	-	(3 460)
Retraitements		(1 434)	-	(1 434)
Investissements de contenus, nets		58	-	58
Marge brute d'autofinancement		(4 836)	-	(4 836)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		239	-	239
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(4 597)	-	(4 597)
Impôts nets payés	3	570	-	570
Activités opérationnelles	A	(4 027)	-	(4 027)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		3 704	1 248	4 952
<i>Dont prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR (avril-juin) :</i>		4 131	1 208	5 339
- Paiement en numéraire		4 323	-	4 323
- Endettement financier net repris		(215)	1 219	1 004
- Frais liés à l'opération et autres		23	(11)	12
<i>Dont acquisition d'Univision Music Group par UMG (mai)</i>		69	-	69
<i>Dont création d'Activision Blizzard (juillet) :</i>		(635)	-	(635)
- Paiement en numéraire		1 101	-	1 101
- Trésorerie nette acquise d'Activision		(1 831)	-	(1 831)
- Achat d'actions Activision Blizzard sur le marché		24	-	24
- Frais liés à l'opération et autres		71	-	71
Acquisitions de titres mis en équivalence		97	-	97
<i>Dont souscription à l'augmentation de capital de NBC Universal (a)</i>		86	-	86
Augmentation des actifs financiers		102	-	102
Total des investissements financiers		3 903	1 248	5 151
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		8	-	8
Cessions de titres mis en équivalence		(18)	-	(18)
Diminution des actifs financiers		(328)	45	(283)
Total des désinvestissements financiers		(338)	45	(293)
Activités d'investissements financiers		3 565	1 293	4 858
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	3	(196)	-	(196)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(2)	-	(2)
Activités d'investissement hors acquisitions / (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		3 367	1 293	4 660
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 548	-	1 548
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(63)	-	(63)
Investissements industriels, nets	3	1 485	-	1 485
Activités d'investissement	B	4 852	1 293	6 145

Se reporter page suivante pour la suite du tableau.

Pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt, des impôts payés et des investissements industriels, nets se reporter à la section 3 « Analyse des flux de trésorerie opérationnels », supra.

Suite du tableau présenté page précédente.

(en millions d'euros)

Opérations avec les actionnaires

	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008		
	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Augmentation de capital	(97)	-	(97)
<i>Dont exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>	(2)	-	(2)
<i>Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe</i>	(95)	-	(95)
(Cessions) / Acquisitions de titres d'autocontrôle	(3)	-	(3)
Dividendes versés par Vivendi SA, 1,30 euro par action (mai)	1 515	-	1 515
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	633	-	633
<i>Dont SFR</i>	237	-	237
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>	331	-	331

Total des opérations avec les actionnaires

2 048 - **2 048**

Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers

Mise en place des emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	(2 906)	2 906	-
<i>Dont emprunt obligataire de 1,4 milliard de dollars Vivendi SA (b)</i>	(896)	896	-
<i>Dont souche obligataire complémentaire SFR</i>	(200)	200	-
<i>Dont ligne de crédit de 2 milliards d'euros Vivendi SA</i>	(1 043)	1 043	-
<i>Dont lignes de crédit SFR</i>	(740)	740	-
Remboursement des emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	616	(616)	-
<i>Dont crédit syndiqué SFR ("Club Deal" Neuf Cegetel)</i>	404	(404)	-
<i>Dont emprunt de 6 milliards de dirhams - tranche B : 4 milliards</i>	175	(175)	-
Remboursement d'emprunts à court terme	194	(411)	(217)
<i>Dont remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (c)</i>	14	(231)	(217)
<i>Dont emprunt obligataire Vivendi SA</i>	70	(70)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	(1 474)	1 474	-
<i>Dont crédit relais Vivendi SA (d)</i>	(1 200)	1 200	-
<i>Dont billets de trésorerie Vivendi SA</i>	(197)	197	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie	-	104	104
Intérêts nets payés	3	253	-
Autres flux liés aux activités financières	3	(24)	(39)

Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers

(3 341) **3 442** **101**

Activités de financement

Effet de change

C **(1 293)** **3 442** **2 149**

Variation de l'endettement financier net

D (121) 44 (77)

A+B+C+D **(589)** **4 779** **4 190**

- Correspond principalement à la souscription à l'augmentation de capital de NBC Universal destinée à financer, en partie et à hauteur de la quote-part de NBC Universal détenue par Vivendi, l'acquisition de « The Weather Channel ».
- Le 2 avril 2008, Vivendi SA a procédé au placement de 700 millions de dollars US (soit 450 millions d'euros) d'obligations assorties d'un coupon de 5,75 %, échéance 2013, émises au prix de 99,397 %, et de 700 millions de dollars US (soit 450 millions d'euros) d'obligations assorties d'un coupon de 6,625 %, échéance 2018, émises au prix de 99,675 %. Cette opération s'est réalisée par le biais d'une offre privée à des investisseurs institutionnels selon la « Rule 144A » du Securities Act de 1933 et, en dehors des Etats-Unis, à des investisseurs non-américains dans le cadre de la « Regulation S » du même Securities Act. L'objectif de ce nouveau financement est de rééquilibrer la structure de la dette de Vivendi entre dettes bancaire et obligataire et d'en allonger la maturité moyenne. La mise en place de ce financement est venue en substitution du tirage sur les lignes bancaires dont Vivendi disposait.
- Se reporter à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2008.
- En février 2008, Vivendi a obtenu un crédit syndiqué de 3,5 milliards d'euros. Cette nouvelle facilité est composée de 3 tranches :
 - 1,5 milliard d'euros de crédit relais remboursable au plus tard au terme d'un délai de 18 mois ;
 - 2 milliards d'euros de facilité « revolving » pour moitié à 3 ans et à 5 ans, non tirés au 30 septembre 2008.

Lignes de crédit non tirées

Au 13 novembre 2008, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2008, les lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, de Vivendi SA et de SFR s'élevaient à respectivement 5 189 millions d'euros et 988 millions d'euros.

En outre, les contrats relatifs aux crédits portés par Neuf Cegetel et décrits dans le paragraphe 10.1.2.1 de son document de référence 2007, ont été renégociés ou sont en cours de renégociation avec les prêteurs, en particulier, les clauses de covenants financiers et de changement de contrôle, et au 30 septembre 2008, les clauses du crédit bancaire (Club Deal) sont alignées sur celles des contrats de financements de SFR.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération Activision Blizzard, Vivendi a accordé le 29 avril 2008 un prêt à Activision Blizzard, uniquement disponible à compter de la création d'Activision Blizzard (opération réalisée le 9 juillet 2008). Cette facilité était initialement composée de 3 tranches :

- Une première tranche d'un montant allant jusqu'à 400 millions de dollars US, destinée à financer l'offre publique d'achat dans le cas où le résultat de l'offre excéderait 3 628 millions de dollars US.
- Une deuxième tranche d'un montant allant jusqu'à 150 millions de dollars US, destinée à rembourser après la clôture de l'opération l'emprunt existant à la date de celle-ci, au titre d'une ligne de crédit de Vivendi Games si, après la réalisation de l'offre publique d'achat, Activision Blizzard ne disposait pas de suffisamment de liquidités pour rembourser cette ligne de crédit.
- Une tranche « revolving » de 475 millions de dollars US, à échéance le 31 mars 2011, et assortie d'une marge de 1,20 % appliquée au taux Libor, destinée à financer notamment les besoins en fonds de roulement après la réalisation de l'opération.

Les première et deuxième tranches ont été annulées, aucune de ces tranches n'a été utilisée. Au 13 novembre 2008, Activision Blizzard dispose pour ses besoins de financement seulement de la troisième tranche telle que décrite ci-dessus et non utilisée à cette date.

5.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 13 novembre 2008, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2008, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	} Stable
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans le document de référence 2007 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

II- Annexe au rapport financier

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – données trimestrielles 2008 et 2007

	2008			
	1 ^{er} trimestre clos le 31 mars	2 ^e trimestre clos le 30 juin	3 ^e trimestre clos le 30 sept.	
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	1 033	1 011	1 098	
Groupe Canal+	1 115	1 139	1 137	
SFR	2 302	2 987	3 131	
Groupe Maroc Telecom	614	640	676	
Activision Blizzard*	221	223	475	
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(5)	(12)	(8)	
Total Vivendi	5 280	5 988	6 509	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	111	148	149	
Groupe Canal+	170	181	270	
SFR	624	716	626	
Groupe Maroc Telecom	268	316	329	
Activision Blizzard*	50	42	(59)	
Holding & Corporate	(11)	(28)	(24)	
Activités non stratégiques et autres	(9)	(11)	(10)	
Total Vivendi	1 203	1 364	1 281	
	2007			
	1 ^{er} trimestre clos le 31 mars	2 ^e trimestre clos le 30 juin	3 ^e trimestre clos le 30 sept.	4 ^e trimestre clos le 31 déc.
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Universal Music Group	1 027	1 068	1 170	1 605
Groupe Canal+	1 067	1 087	1 077	1 132
SFR	2 096	2 240	2 311	2 371
Groupe Maroc Telecom	550	615	654	637
Activision Blizzard*	291	209	216	302
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(11)	(16)	(8)	(33)
Total Vivendi	5 020	5 203	5 420	6 014
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Universal Music Group	57	163	115	289
Groupe Canal+	164	138	207	(109)
SFR	643	721	702	451
Groupe Maroc Telecom	256	282	313	240
Activision Blizzard*	107	12	41	21
Holding & Corporate	46	5	(37)	(95)
Activités non stratégiques et autres	1	1	(6)	(7)
Total Vivendi	1 274	1 322	1 335	790

* : Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détient un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) en 2007, aux données historiques de Vivendi Games ; (b) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (c) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Page laissée blanche intentionnellement.

III- Etats financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008 (non audités)

Compte de résultat condensé

	Note	3 ^e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2007
		2008	2007	2008	2007	
Chiffre d'affaires	3	6 509	5 420	17 777	15 643	21 657
Coût des ventes		(3 107)	(2 404)	(8 452)	(6 910)	(9 876)
Charges administratives et commerciales		(2 147)	(1 715)	(5 649)	(5 048)	(7 202)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(153)	(25)	(190)	67	(159)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(4)	(2)	(26)	(33)	(34)
Résultat opérationnel	3	1 098	1 274	3 460	3 719	4 386
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		51	76	186	248	373
Coût du financement	4	(119)	(60)	(253)	(124)	(166)
Produits perçus des investissements financiers		1	1	5	5	6
Autres charges et produits financiers	4	2 281	(128)	2 271	(51)	(83)
Résultat des activités avant impôt		3 312	1 163	5 669	3 797	4 516
Impôt sur les résultats	5	(254)	(248)	(794)	(724)	(747)
Résultat net des activités		3 058	915	4 875	3 073	3 769
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		3 058	915	4 875	3 073	3 769
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		2 760	578	3 982	2 104	2 625
Intérêts minoritaires		298	337	893	969	1 144
Résultat net des activités, part du groupe par action	7	2,36	0,50	3,42	1,82	2,26
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	7	2,35	0,49	3,40	1,81	2,25
Résultat net, part du groupe par action	7	2,36	0,50	3,42	1,82	2,26
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	2,35	0,49	3,40	1,81	2,25
Résultat net ajusté	6	625	721	2 079	2 247	2 832
Résultat net ajusté par action	7	0,54	0,62	1,78	1,94	2,44
Résultat net ajusté dilué par action	7	0,53	0,62	1,78	1,93	2,43

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 septembre 2008 (non audité)	31 décembre 2007
ACTIF			
Écarts d'acquisition	9	22 278	15 427
Actifs de contenus non courants		2 936	3 127
Autres immobilisations incorporelles		4 899	2 772
Immobilisations corporelles		6 063	4 675
Titres mis en équivalence		5 666	6 825
Actifs financiers non courants		883	1 215
Impôts différés		2 557	1 422
Actifs non courants		45 282	35 463
Stocks		694	429
Impôts courants		58	646
Actifs de contenus courants		1 121	964
Créances d'exploitation et autres		6 149	5 208
Actifs financiers à court terme		161	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 638	2 049
		10 821	9 483
Actifs détenus en vue de la vente		-	133
Actifs courants		10 821	9 616
TOTAL ACTIF		56 103	45 079
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		6 434	6 406
Primes d'émission		7 403	7 332
Actions d'autocontrôle		(12)	(2)
Réserves et autres		9 329	6 606
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		23 154	20 342
Intérêts minoritaires		3 890	1 900
Capitaux propres		27 044	22 242
Provisions non courantes		1 416	1 594
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		8 903	5 610
Impôts différés		1 394	1 096
Autres passifs non courants		1 646	1 078
Passifs non courants		13 359	9 378
Provisions courantes		698	705
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		3 200	1 766
Dettes d'exploitation		11 680	10 784
Impôts courants		122	204
Passifs courants		15 700	13 459
Total passif		29 059	22 837
Obligations contractuelles et autres engagements	11	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		56 103	45 079

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
	2008	2007	2007
Activités opérationnelles			
Résultat opérationnel	3 460	3 719	4 386
Retraitements	1 434	1 169	1 857
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>1 696</i>	<i>1 300</i>	<i>1 833</i>
Investissements de contenus, nets	(58)	(240)	(97)
Marge brute d'autofinancement	4 836	4 648	6 146
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(239)	(107)	20
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	4 597	4 541	6 166
Impôts nets payés	(570)	(645)	(1 072)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 027	3 896	5 094
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 548)	(1 299)	(1 647)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(3 704)	(379)	(398)
Acquisitions de titres mis en équivalence	(97)	(71)	(254)
Augmentations des actifs financiers	(102)	(97)	(194)
Investissements	(5 451)	(1 846)	(2 493)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	63	22	21
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(8)	413	304
Cessions de titres mis en équivalence	18	11	23
Diminution des actifs financiers	328	118	129
Désinvestissements	401	564	477
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	196	294	340
Dividendes reçus de participations non consolidées	2	1	1
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 852)	(987)	(1 675)
Activités de financement			
Augmentation de capital	97	131	149
Cessions (acquisitions) de titres d'autocontrôle	3	8	(212)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	(1 515)	(1 387)	(1 387)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(633)	(1 048)	(1 048)
Opérations avec les actionnaires	(2 048)	(2 296)	(2 498)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	2 906	460	758
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(616)	(148)	(180)
Remboursement d'emprunts à court terme	(194)	(1 107)	(1 805)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	1 474	182	181
Intérêts nets payés	(253)	(149)	(191)
Autres flux liés aux activités financières	24	(1)	(24)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	3 341	(763)	(1 261)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	1 293	(3 059)	(3 759)
Effet de change	121	(4)	(11)
Total des flux de trésorerie	589	(154)	(351)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Ouverture	2 049	2 400	2 400
Clôture	2 638	2 246	2 049

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau de variation des capitaux propres condensés

Neuf premiers mois de l'exercice 2008 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Note	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA							Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto-contrôle	Réserves et autres						
		Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2007		1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)		-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options		117	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2
Plans d'épargne groupe (24 juillet 2008)		4 494	25	70	-	-	-	-	-	95	-	95
Autres opérations avec les actionnaires		427	2	-	(10)	33	-	-	33	25	-	25
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA		5 038	28	71	(10)	(1 482)	-	-	(1 482)	(1 393)	-	(1 393)
Création d'Activision Blizzard (9 juillet 2008)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 397	1 397
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(436)	(436)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	41	41
Opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 002	1 002
Résultat net		-	-	-	-	3 982	-	-	3 982	3 982	893	4 875
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	346	(118)	(5)	223	223	95	318
Charges et produits comptabilisés sur la période	8	-	-	-	-	4 328	(118)	(5)	4 205	4 205	988	5 193
Variations de la période		5 038	28	71	(10)	2 846	(118)	(5)	2 723	2 812	1 990	4 802
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008		1 169 781	6 434	7 403	(12)	12 055	16	(2 742)	9 329	23 154	3 890 (a)	27 044

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Dont écart de conversion cumulé de 41 millions d'euros.

Neuf premiers mois de l'exercice 2007 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Note	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
		Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006		1 157 034	6 364	7 257	(33)	7 907	96	(1 679)	6 324	19 912	1 952	21 864
Dividendes versés par Vivendi SA (1,20 euro par action)		-	-	-	-	(1 387)	-	-	(1 387)	(1 387)	-	(1 387)
Exercice de plans de stock-options		6 683	37	63	-	-	-	-	-	100	-	100
Plan d'épargne groupe (18 juillet 2007)		1 276	6	25	-	-	-	-	-	31	-	31
Annulation d'actions d'autocontrôle		(1 300) (a)	(7)	(24)	31	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	-	(31)	31	-	-	31	-	-	-
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA		6 659	36	64	-	(1 356)	-	-	(1 356)	(1 256)	-	(1 256)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(850)	(850)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(105)	(105)
Opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(955)	(955)
Résultat net		-	-	-	-	2 104	-	-	2 104	2 104	969	3 073
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	(2)	2	(727)	(727)	(727)	(10)	(737)
Charges et produits comptabilisés sur la période	8	-	-	-	-	2 102	2	(727)	1 377	1 377	959	2 336
Variations de la période		6 659	36	64	-	746	2	(727)	21	121	4	125
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2007		1 163 693	6 400	7 321	(33)	8 653	98	(2 406)	6 345	20 033	1 956 (b)	21 989

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Cette annulation résulte de la conversion des plans d'options d'achat d'ADS Vivendi en plans de SARs, intervenue en mai 2006.
- Dont écart de conversion cumulé de -48 millions d'euros.

Exercice 2007

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Note	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto-contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
		Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006		1 157 034	6 364	7 257	(33)	7 907	96	(1 679)	6 324	19 912	1 952	21 864
Dividendes versés par Vivendi SA (1,20 euro par action)		-	-	-	-	(1 387)	-	-	(1 387)	(1 387)	-	(1 387)
Exercice de plans de stock-options		7 733	43	74	-	-	-	-	-	117	-	117
Plan d'épargne groupe (18 juillet 2007)		1 276	6	25	-	-	-	-	-	31	-	31
Annulation d'actions d'autocontrôle		(1 300)	(7)	(24)	31	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	-	-	62	-	-	62	62	-	62
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA		7 709	42	75	31	(1 325)	-	-	(1 325)	(1 177)	-	(1 177)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 047)	(1 047)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(133)	(133)
Opérations avec les intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 180)	(1 180)
Résultat net		-	-	-	-	2 625	-	-	2 625	2 625	1 144	3 769
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	2	38	(1 058)	(1 018)	(1 018)	(16)	(1 034)
Charges et produits comptabilisés sur la période	8	-	-	-	-	2 627	38	(1 058)	1 607	1 607	1 128	2 735
Variations de la période		7 709	42	75	31	1 302	38	(1 058)	282	430	(52)	378
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007		1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209 (a)	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900 (b)	22 242

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat net, part du groupe de l'exercice 2007.
- Dont écart de conversion cumulé de -53 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 13 novembre 2008, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2008.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2008 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2008 sous le numéro D.08-131 (« Document de référence 2007 », pages 163 et suivantes) et des états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2008.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2008 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 171 et suivantes du Document de référence 2007) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt retraité des éléments passibles de l'impôt au taux réduit. Par exception, l'impôt au taux réduit est calculé sur la base d'imposition réelle. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2008, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (pages 187 et 188 du Document de référence 2007), n'ont pas trouvé à s'appliquer sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR

Acquisition par SFR des 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas

Le 15 avril 2008, Vivendi et SFR ont reçu l'autorisation du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi de procéder à l'acquisition de la participation de Groupe Louis Dreyfus dans le capital de Neuf Cegetel, condition préalable à la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR. En conséquence, conformément à l'accord annoncé le 20 décembre 2007 (se reporter à la note 2.9 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - page 194 du Document de référence 2007), SFR a acquis les 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, selon les modalités suivantes :

- Le 15 avril 2008, SFR a acquis l'intégralité de la participation de 28,45 % du capital de Neuf Cegetel auprès de Groupe Louis Dreyfus, au prix de 34,50 euros par action (coupon 2007 de 0,60 euro par action attaché), soit un prix d'acquisition de 2 074 millions d'euros, prenant ainsi à cette date le contrôle de Neuf Cegetel en portant sa participation à 68,30 % du capital et des droits de vote de Neuf Cegetel.
- Entre le 25 avril et le 2 mai 2008, SFR a acquis environ 10 % complémentaires des titres de Neuf Cegetel au prix moyen de 36,40 euros par action, soit un prix d'acquisition de 752 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 77,90 % du capital.
- A la faveur du succès de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS), ouverte du 19 mai au 13 juin 2008 inclus, suivie d'une procédure de retrait obligatoire, intervenue le 24 juin 2008, SFR a acquis environ 19 % complémentaires des titres de Neuf Cegetel au prix de 35,90 euros par action (coupon 2007 de 0,60 euro par action détaché), soit un prix d'acquisition de 1 497 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 97,44 % du capital.
- Par ailleurs, SFR a conclu avec la quasi-intégralité des titulaires d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et salariés de Neuf Cegetel, actions actuellement en période de conservation, des promesses croisées lui permettant d'acquérir, à terme, 1,98 % du capital de Neuf Cegetel, pour un montant estimé à 140 millions d'euros.

Ainsi, à l'issue de la procédure de retrait obligatoire et en tenant compte des actions auto-détenues (0,58 % du capital), ainsi que des engagements croisés avec les titulaires d'actions attribuées gratuitement, SFR détient plus de 99,99 % du capital de Neuf Cegetel, dont 60,15 % acquis au prix de 4 485 millions d'euros (après coûts et honoraires accessoires). SFR a financé cette opération par endettement, notamment via un prêt d'un montant de trois milliards d'euros, accordé par Vivendi aux conditions de marché. De façon à permettre le remboursement de ce prêt, SFR réduira le paiement des dividendes versés au cours des trois prochains exercices (2008-2010).

Intégration globale de Neuf Cegetel par SFR à compter du 15 avril 2008

Depuis le 15 avril 2008, date à laquelle SFR a obtenu le contrôle de la majorité des droits de vote de Neuf Cegetel, SFR consolide Neuf Cegetel par intégration globale. Jusqu'à cette date, SFR détenait une participation minoritaire de 39,85 % qu'il comptabilisait par mise en équivalence.

A cette date, conformément aux traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises, SFR a procédé à l'affectation préliminaire du coût d'acquisition des 60,15 % du capital de Neuf Cegetel, intégrant dans ses comptes 100 % de la juste valeur des actifs acquis, des passifs encourus et des passifs éventuels assumés, déterminée sur la base des analyses et des estimations réalisées avec l'aide d'un expert indépendant. L'affectation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, prescrit par les normes comptables, et l'écart d'acquisition définitif pourrait différer du montant présenté ci-après.

Participation antérieurement mise en équivalence par SFR

La valeur au bilan de la participation minoritaire mise en équivalence par SFR jusqu'au 14 avril 2008 s'élevait à 1 087 millions d'euros. En application des normes comptables, lors de l'intégration dans ses comptes de 100 % de la juste valeur des actifs et des passifs de Neuf Cegetel en date du 15 avril 2008, SFR a dégagé un écart de réévaluation au titre de la quote-part des actifs et des passifs qu'il détenait déjà dans Neuf Cegetel, soit 39,85 %, selon les modalités suivantes :

- La quote-part des écarts de réévaluation positifs représente un profit de 341 millions d'euros, comptabilisé directement dans les capitaux propres.
- La quote-part des écarts de réévaluation négatifs représente une perte de -68 millions d'euros, comptabilisée dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

Affectation provisoire du coût d'acquisition de 60,15 % de Neuf Cegetel

	Au 15 avril 2008	
	Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	Actif net réévalué en juste valeur à la date d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>		
ACTIF		
Écarts d'acquisition	1 405	-
Autres immobilisations incorporelles	504	932 (a)
Immobilisations corporelles	1 386	1 388
Titres mis en équivalence	12	12
Actifs financiers non courants	108	108
Impôts différés	382	844 (b)
Actifs non courants	3 797	3 284
Stocks	5	5
Impôts courants	6	6
Créances d'exploitation et autres	1 102	1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215	215
	1 328	1 322
Actifs détenus en vue de la vente	24	24
Actifs courants	1 352	1 346
TOTAL ACTIF (A)	5 149	4 630
Intérêts minoritaires	41	41
Provisions non courantes	16	15
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 041	1 041
Impôts différés	7	-
Autres passifs non courants	581	655
Passifs non courants	1 645	1 711
Provisions courantes	18	49
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	178	178
Dettes d'exploitation	1 518	1 555
Impôts courants	1	1
Passifs courants	1 715	1 783
Total passif	3 360	3 494
TOTAL INTERETS MINORITAIRES ET PASSIF (B)	3 401	3 535
ACTIF NET (A-B)	1 748	1 095

- a. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Au 15 avril 2008	
<i>(en millions d'euros)</i>	
Marque Neuf Cegetel (durée de vie indéfinie)	26
Base clients (amortie sur 7 ans)	464
Logiciels acquis	87
Droits de passage et autres droits d'occupation long terme	106
Frais d'accès aux services et autres immobilisations incorporelles	249
Total	932

- b. Comprend principalement, pour un montant de 951 millions d'euros, l'actif d'impôt différé représentatif de la reconnaissance de la totalité des déficits ordinaires reportables (807 millions d'euros) et des différences temporaires (144 millions d'euros) de Neuf Cegetel en date du 15 avril 2008, ainsi que le passif d'impôt différé (-169 millions d'euros) associé à la base clients et à la marque, et l'actif d'impôt différé (62 millions d'euros) associé aux autres retraitements liés à l'affectation du coût d'acquisition.

Au 15 avril 2008*(en millions d'euros)*

Juste valeur des actifs et des passifs de Neuf Cegetel	1 095
- Variation de l'actif net liée aux intérêts acquis entre le 15 avril et le 24 juin 2008	(27)
- Ecart de réévaluation positif comptabilisé dans les capitaux propres	(341)
- Ecart de réévaluation négatif comptabilisé dans le compte de résultat	68
- Valeur des titres Neuf Cegetel mis en équivalence jusqu'au 14 avril 2008	(1 087)
Ecart d'acquisition provisoire	4 777
Coût d'acquisition affecté de 60,15 % de Neuf Cegetel	4 485

Données financières complémentaires relatives à Neuf Cegetel (non auditées)

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence relative à Neuf Cegetel entre le 1^{er} janvier et le 14 avril 2008 s'élève à 18 millions d'euros. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté de Neuf Cegetel entre le 15 avril et le 30 septembre 2008 se sont élevés respectivement à 1 657 millions d'euros (avant élimination des opérations inter-segment entre Neuf Cegetel et SFR) et 81 millions d'euros. Par ailleurs, à titre informatif, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté de Neuf Cegetel entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2008 s'élèvent respectivement à 2 714 millions d'euros (avant élimination des opérations intersegment entre Neuf Cegetel et SFR) et 133 millions d'euros.

2.2 Création d'Activision Blizzard

Le 1^{er} décembre 2007, Vivendi, Activision, Inc. (« Activision») et certaines de leurs filiales respectives, ont signé un accord définitif en vue du rapprochement d'Activision et de Vivendi Games. L'opération envisagée a reçu l'approbation des autorités américaines et européennes de la concurrence respectivement les 16 janvier et 16 avril 2008, ainsi que celle des actionnaires d'Activision lors d'une assemblée générale extraordinaire le 8 juillet 2008. Ce rapprochement a été réalisé le 9 juillet 2008.

En application des termes de l'accord, à la date de réalisation de l'opération, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision. Les actions Vivendi Games ont été converties en 295,3 millions d'actions nouvelles Activision au prix de 27,50 dollars par action Activision (avant division des titres par deux¹), correspondant à une valeur d'environ 8 121 millions de dollars pour Vivendi Games. Parallèlement, Vivendi a acquis en numéraire environ 62,9 millions d'actions nouvelles Activision au prix de 27,50 dollars par action (avant division des titres par deux, soit environ 126 millions d'actions au prix de 13,75 dollars par action après division des titres par deux) pour un total de 1 731 millions de dollars, portant ainsi sa participation à environ 54,47 % du capital d'Activision Blizzard (environ 52 % après dilution totale). Au terme de ces opérations, Activision a été renommée Activision Blizzard, Inc., et continue à exercer ses activités en tant que société cotée au Nasdaq sous le code ATVI. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games, dont Blizzard Entertainment.

Conformément aux dispositions de l'accord, le 16 juillet 2008, Activision Blizzard a lancé une offre publique d'achat en numéraire pour 4 028 millions de dollars portant sur un maximum de 146,5 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 27,50 dollars par action (avant division des titres par deux, soit 293 millions d'actions au prix de 13,75 dollars par action après division des titres par deux). Suite à cette offre, qui a expiré le 13 août 2008, 85 916 actions ordinaires Activision Blizzard (avant division des titres par deux, soit 171 832 actions après division des titres par deux) ont été dûment rachetées pour un coût total d'environ 2,4 millions de dollars en numéraire, la participation totale de Vivendi dans Activision Blizzard restant inchangée à environ 54,47 %.

Par ailleurs, selon les termes de l'accord, Vivendi et Activision ont pris un certain nombre d'engagements réciproques, usuels dans ce type d'opération ; notamment en termes de déclarations et de garanties (*representations and warranties*), caduques depuis la réalisation de l'opération. Les parties ont également conclu des contrats complémentaires usuels lors de la réalisation de l'opération, dont un pacte d'investisseurs, une convention et une garantie d'indemnisation fiscales.

En outre, compte tenu de l'exercice par les salariés d'Activision de leurs options de souscriptions d'actions, actions gratuites et autres instruments dilutifs, et de rachats sur le marché par Vivendi d'actions Activision Blizzard, le taux de détention de Vivendi dans Activision Blizzard pourra être amené à fluctuer dans le temps. Au 30 septembre 2008, Vivendi détient 54,29 % d'Activision Blizzard (contre 54,47 % à la suite de l'opération telle que décrite *supra*).

¹ Activision Blizzard a annoncé, le 11 juillet 2008, l'approbation par son Conseil d'Administration de la division par deux des actions existantes. Les actionnaires ont reçu le 5 septembre 2008, sous la forme d'un dividende, une action supplémentaire pour chacune des actions ordinaires, émises et existantes, détenues le 25 août 2008, après bourse. Suite à cette division, la cotation ajustée du titre a repris le 8 septembre 2008 et le capital d'Activision Blizzard est désormais composé d'environ 1,3 milliard d'actions ordinaires en circulation.

Consolidation d'Activision Blizzard par Vivendi

Le 9 juillet, Vivendi a obtenu la possibilité de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration d'Activision Blizzard et, par là même, détient le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'Activision Blizzard afin d'obtenir des avantages de ses activités. A compter de cette date, Activision Blizzard est consolidé par intégration globale. Au cours des cinq premières années suivant la réalisation du rapprochement, l'approbation de certaines décisions par le Conseil d'Administration d'Activision Blizzard sera soumise au vote favorable de la majorité des administrateurs présents ou représentés, ainsi qu'à la majorité des administrateurs indépendants. Cependant, après le premier anniversaire de la réalisation de l'opération, le vote de la majorité des administrateurs indépendants ne sera pas requis en matière de distribution de dividendes si l'endettement financier net d'Activision Blizzard n'excède pas 400 millions de dollars après ladite distribution.

Conformément aux normes comptables, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur et Activision la société acquise. Ainsi, dans les états financiers consolidés de Vivendi, l'opération s'analyse comme suit :

- d'une part, la dilution à hauteur d'environ 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games, et
- d'autre part, l'acquisition par Vivendi d'un bloc de contrôle d'environ 54,47 % dans Activision.

Dilution de 45,53 % dans Vivendi Games

Au plan comptable, la dilution d'environ 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games se traduit par une plus-value de dilution de 2 318 millions d'euros (3 642 millions de dollars), soit un montant équivalent à la différence positive entre d'une part, la juste valeur de l'intérêt économique remis (sur la base de 8 121 millions de dollars à 100 % pour Vivendi Games ou 295,3 millions d'actions à un prix par action Activision de 27,50 dollars avant division des titres par deux) et d'autre part, sa valeur comptable.

Acquisition de 54,47 % dans Activision

Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision et, après finalisation de la fusion et des opérations de rachat d'actions dans le cadre de l'accord et la réalisation de l'offre publique d'achat, Vivendi détient un intérêt majoritaire de 54,47 % dans Activision Blizzard.

Le coût d'acquisition d'environ 54,47 % d'Activision est déterminé sur la base de la juste valeur des actifs échangés, majorée des versements en numéraire effectués (1 731 millions de dollars) et des coûts estimés directement attribuables à l'acquisition. Il s'établit à 3 534 millions d'euros (5 554 millions de dollars).

	Au 9 juillet 2008	
	<i>en millions de dollars</i>	<i>en millions d'euros*</i>
Juste valeur des actifs échangés <i>(45,53 % de Vivendi Games, évaluée à 8 121 millions de dollars à 100 %)</i>	3 697	2 353
Trésorerie apportée par Vivendi pour l'achat des actions	1 731	1 101
Coûts directement attribuables à la transaction et capitalisés	126	80
Coût d'acquisition de 54,47 % dans Activision	5 554	3 534

* la conversion en euros est effectuée au taux du jour de l'opération, soit 1,5715 dollar/euro.

Conformément aux traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises, Activision Blizzard a procédé à une affectation provisoire du coût d'acquisition afin de déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs encourus ou pris en charge, sur la base d'analyses et de prévisions réalisées par Activision Blizzard avec l'aide d'experts indépendants. L'affectation définitive du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois à compter du 9 juillet 2008 prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourrait différer du montant constaté au 30 septembre 2008 et présenté ci-après.

Au 9 juillet 2008	
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition (en US GAAP)	Actif net réévalué en juste valeur à la date d'acquisition (en IFRS)
<i>(en millions d'euros)</i>	
ACTIF	
Écarts d'acquisition	237
Autres immobilisations incorporelles	170
Immobilisations corporelles	40
Actifs financiers non courants	56
Impôts différés	59
Autres actifs non courants	9
Actifs non courants	571
Stocks	134
Créances d'exploitation et autres	293
Actifs financiers à court terme	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730
Trésorerie apportée par Vivendi pour l'achat des actions, nette	1 101
Actifs courants	2 296
TOTAL ACTIF (A)	2 867
Impôts différés	-
Passifs non courants	-
Provisions courantes	-
Dettes d'exploitation	338
Impôts courants	50
Passifs courants	388
TOTAL PASSIF (B)	388
ACTIF NET (A-B)	2 479
Quote-part d'actif net d'Activision acquise (54,47 %)	1 671
Ecart d'acquisition provisoire	1 863
Coût d'acquisition de 54,47 % dans Activision	3 534

a. La juste valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Durée de vie	Au 9 juillet 2008
		<i>(en millions d'euros)</i>
Licences	3 - 10 ans	180
Développements en cours	Moins de 1 an	138
Moteurs de jeux	2 - 5 ans	85
Franchises internes	11 - 12 ans	667
Relations avec les distributeurs	4 ans	11
Contrats de locations	1 - 4 ans	3
Relations avec les détaillants	Moins de 1 an	26
Marque Activision	Indéfinie	245
Total		1 355

Données financières complémentaires relatives à Activision (non auditées)

Tels que publiés par Activision Blizzard en date du 5 novembre 2008, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel (« operating income ») non-GAAP des activités d'Activision Blizzard pro-forma (comme si la prise de contrôle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2008) s'élèvent respectivement à 2 689 millions de dollars et 556 millions de dollars. Par ailleurs, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel (« operating income ») non-GAAP d'Activision entre le 10 juillet et le 30 septembre 2008 se sont élevés respectivement à environ 420 millions de dollars et -24 millions de dollars.

2.3 Autres mouvements de périmètre

Acquisition de Kinowelt par StudioCanal (Groupe Canal+). Le 2 avril 2008, StudioCanal a acquis 100 % de Kinowelt, premier groupe indépendant cinématographique allemand spécialisé dans l'acquisition et la distribution de films. Kinowelt est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Acquisition d'Univision Music Group par UMG. Le 5 mai 2008, Universal Music Group (UMG) a acquis 100 % d'Univision Music Group (« Univision ») auprès d'Univision Communications, Inc pour un prix d'acquisition de 92 millions d'euros (y compris frais d'acquisition). Univision est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Note 3 Information sectorielle

L'activité de Vivendi s'articule autour de cinq métiers de la communication : Universal Music Group, Groupe Canal+, SFR (se reporter à la note a. ci-dessous), Groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard (se reporter à la note b. ci-dessous).

Comptes de résultat

3^e trimestre clos le 30 septembre 2008

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR (a)	Groupe Maroc Telecom	Activision Blizzard (b)	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 094	1 134	3 133	673	475	-	-	-	6 509
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	4	3	(2)	3	-	-	1	(9)	-
Chiffre d'affaires	1 098	1 137	3 131	676	475	-	1	(9)	6 509
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(936)	(846)	(2 059)	(274)	(460)	(31)	(10)	9	(4 607)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	8	(1)	(7)	-	(21)	4	-	-	(17)
EBITDA	170	290	1 065	402	(6)	(27)	(9)	-	1 885
Coûts de restructuration	(12)	-	(100)	(1)	(35)	-	-	-	(148)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	(1)	(8)	-	1	-	-	-	(8)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	2	-	5	(3)	4	(2)	-	6
Amortissements d'immobilisations corporelles	(9)	(28)	(206)	(57)	(14)	(1)	1	-	(314)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	7	(125)	(20)	(2)	-	-	-	(140)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	149	270	626	329	(59)	(24)	(10)	-	1 281
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(63)	(8)	(41)	(6)	(61)	-	-	-	(179)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	1	(5)	-	-	-	(4)
Résultat opérationnel (EBIT)	86	262	585	324	(125)	(24)	(10)	-	1 098
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	51
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(119)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	2 281
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(254)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	3 058
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									2 760
Intérêts minoritaires									298

3^e trimestre clos le 30 septembre 2007

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR (a)	Groupe Maroc Telecom	Activision Blizzard (b)	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 168	1 070	2 309	656	216	-	1	-	5 420
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	2	7	2	(2)	-	-	-	(9)	-
Chiffre d'affaires	1 170	1 077	2 311	654	216	-	1	(9)	5 420
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 026)	(818)	(1 382)	(273)	(155)	(32)	(7)	9	(3 684)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	1	(3)	(1)	-	(9)	(2)	-	-	(14)
EBITDA	145	256	928	381	52	(34)	(6)	-	1 722
Coûts de restructuration	(16)	(4)	-	-	1	-	(1)	-	(20)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(2)	11	-	-	(1)	-	8
Autres éléments opérationnels non récurrents	(1)	(1)	(1)	(1)	-	(1)	2	-	(3)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(13)	(31)	(130)	(62)	(10)	(1)	-	-	(247)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(13)	(93)	(16)	(2)	(1)	-	-	(125)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	115	207	702	313	41	(37)	(6)	-	1 335
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(46)	(8)	-	(5)	-	-	-	-	(59)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Résultat opérationnel (EBIT)	69	199	700	308	41	(37)	(6)	-	1 274
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	76
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(60)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(128)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(248)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	915
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									578
Intérêts minoritaires									337

Sur neuf mois au 30 septembre 2008

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR (a)	Groupe Maroc Telecom	Activision Blizzard (b)	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 133	3 389	8 418	1 915	919	-	3	-	17 777
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	9	2	2	15	-	-	-	(28)	-
Chiffre d'affaires	3 142	3 391	8 420	1 930	919	-	3	(28)	17 777
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(2 682)	(2 665)	(5 402)	(781)	(796)	(103)	(31)	28	(12 432)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	18	(7)	(21)	(2)	(14)	25	-	-	(1)
EBITDA	478	719	2 997	1 147	109	(78)	(28)	-	5 344
Coûts de restructuration	(41)	-	(110)	-	(35)	-	-	-	(186)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	(1)	(27)	3	1	-	-	-	(23)
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	1	1	4	(2)	18	(2)	-	21
Amortissements d'immobilisations corporelles	(31)	(78)	(553)	(181)	(34)	(3)	1	-	(879)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(20)	(342)	(60)	(6)	-	(1)	-	(429)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	408	621	1 966	913	33	(63)	(30)	-	3 848
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(189)	(23)	(71)	(18)	(61)	-	-	-	(362)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(21)	-	-	-	(5)	-	-	-	(26)
Résultat opérationnel (EBIT)	198	598	1 895	895	(33)	(63)	(30)	-	3 460
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	186
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(253)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	2 271
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(794)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	4 875
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									3 982
Intérêts minoritaires									893

Sur neuf mois au 30 septembre 2007

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR (a)	Groupe Maroc Telecom	Activision Blizzard (b)	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	3 256	3 209	6 642	1 810	716	-	10	-	15 643
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	9	22	5	9	-	-	-	(45)	-
Chiffre d'affaires	3 265	3 231	6 647	1 819	716	-	10	(45)	15 643
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(2 860)	(2 551)	(3 912)	(761)	(475)	(79)	(22)	45	(10 615)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(19)	(6)	(11)	(1)	(42)	(18)	-	-	(97)
EBITDA	386	674	2 724	1 057	199	(97)	(12)	-	4 931
Coûts de restructuration	(17)	(29)	-	9	1	(1)	(1)	-	(38)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	(1)	(16)	11	(1)	-	(1)	-	(7)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	(1)	-	-	117	16	-	132
Amortissements d'immobilisations corporelles	(35)	(90)	(381)	(181)	(31)	(4)	(6)	-	(728)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(45)	(260)	(45)	(8)	(1)	-	-	(359)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	335	509	2 066	851	160	14	(4)	-	3 931
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(139)	(23)	-	(17)	-	-	-	-	(179)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(25)	(8)	-	-	-	-	-	(33)
Résultat opérationnel (EBIT)	196	461	2 058	834	160	14	(4)	-	3 719
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	248
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(124)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(51)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(724)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	3 073
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									2 104
Intérêts minoritaires									969

- En raison de l'acquisition par SFR au cours du deuxième trimestre 2008 de 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, cette société est consolidée par intégration globale par SFR à compter du 15 avril 2008 (se reporter à la note 2.1).
- Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détient un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) en 2007, aux données historiques de Vivendi Games ; (b) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (c) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Au 30 septembre 2008, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est principalement constituée de la quote-part dans le résultat net de NBC Universal pour 55 millions d'euros au troisième trimestre 2008 (contre 54 millions d'euros au troisième trimestre

2007) et 173 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2008 (contre 197 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007). Cette participation est classée dans le segment Holding & Corporate.

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel s'est élevée à 18 millions d'euros contre 55 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007. Cette participation était classée dans le segment SFR.

Note 4 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)	3 ^e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2007
	2008	2007	2008	2007	
Charges d'intérêts sur les emprunts	138	77	328	233	301
Capitalisation des intérêts liés à l'acquisition de BMG Music Publishing	-	-	-	(25)	(25)
Produits d'intérêts de la trésorerie	(19)	(17)	(75)	(84)	(110)
Coût du financement au taux d'intérêt nominal	119	60	253	124	166
<i>Effet du coût amorti sur les emprunts</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>22</i>	<i>21</i>	<i>28</i>
Coût du financement au taux d'intérêt effectif	124	67	275	145	194

L'effet du coût amorti sur les emprunts est comptabilisé en autres charges financières (se reporter ci-après). Cet effet représente l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif.

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	Note	3 ^e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2007
		2008	2007	2008	2007	
Plus-value de cession d'activités		2 321	12	2 323	255	262
<i>Dont plus-value de dilution liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère</i>		-	-	-	239	239
<i>Dont plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games dans le cadre de la création d'Activision Blizzard</i>	2.2	2 318	-	2 318	-	-
Moins-value de cession d'activités		(6)	(15)	(74)	(27)	(40)
<i>Dont ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR</i>	2.1	-	-	(68)	-	-
Plus-value de cession d'investissements financiers		3	1	100	2	4
<i>Dont plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (a)</i>		-	-	83	-	-
Moins-value de cession d'investissements financiers		-	(114)	(5)	(184)	(185)
<i>Dont dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd</i>		-	-	-	(65)	(65)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel		(6)	(7)	(20)	(22)	(29)
Effet du coût amorti sur les emprunts		(5)	(7)	(22)	(21)	(28)
Variation de valeur des instruments dérivés		(9)	24	(4)	9	9
Effet de désactualisation des actifs et des passifs (b)		(17)	(24)	(28)	(60)	(75)
Autres		-	2	1	(3)	(1)
Autres charges et produits financiers		2 281	(128)	2 271	(51)	(83)

- a. A la suite du lancement de l'Offre Publique d'Achat de la société Prisa sur le capital de Sogecable à 28,00 euros par action, Vivendi a proposé de livrer aux porteurs de ces obligations des actions Sogecable sur la base de 1,0118 action Sogecable plus 2,00 euros en numéraire pour une obligation. Cette offre, qui s'est achevée le 18 avril 2008, a permis à Vivendi de récupérer la quasi-totalité des obligations encore en circulation. Vivendi a ensuite procédé au remboursement anticipé des obligations résiduelles, au prix de 29,32 euros augmenté des intérêts courus à la date du remboursement. A l'issue de l'offre d'échange, Vivendi ne détenait plus que 0,64 % du capital de Sogecable, et a apporté les actions correspondantes à l'OPA de Prisa sur Sogecable. Une description détaillée de cet emprunt au 31 décembre 2007 figure dans la note 24.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (page 241 du Document de référence 2007).

Dans les états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2008, cette opération s'est essentiellement traduite par une plus-value de 83 millions d'euros, se décomposant en une plus-value de 74 millions d'euros sur la conversion et le rachat des obligations et une plus-value de 9 millions d'euros sur l'apport des titres à Prisa, et une réduction de l'endettement financier net de 217 millions d'euros.

- b. Cette ligne correspond principalement à l'effet de désactualisation des passifs constatés dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS.

Note 5 Impôt

(en millions d'euros)	3 ^e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre
	2008	2007	2008	2007	2007
(Charge) / produit d'impôt :					
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	78 (a)	132	236 (a)	397	605
Autres composantes de l'impôt	(332)	(380)	(1 030)	(1 121)	(1 352)
Impôt sur les résultats	(254)	(248)	(794)	(724)	(747)

- a. Correspondent respectivement à 25 % et à 75 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2009, en baisse en anticipation de l'intégration de Neuf Cegetel par SFR. Le 19 mai 2008, Vivendi a sollicité auprès du Ministère des Finances le renouvellement de son agrément au régime du BMC, pour la période de trois ans correspondant aux exercices 2009 à 2011. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (page 201 du Document de référence 2007).

Note 6 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	3 ^e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre
		2008	2007	2008	2007	2007
Résultat net, part du groupe (a)		2 760	578	3 982	2 104	2 625
<i>Ajustements</i>						
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		179	59	362	179	301
Dépréciation des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		4	2	26	33	34
Autres charges et produits financiers (a)	4	(2 281)	128	(2 271)	51	83
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		69	2	207	6	(53)
Eléments non récurrents de l'impôt		(2)	30	-	30	74
Impôt sur les ajustements		(66)	(21)	(140)	(81)	(155)
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(38)	(57)	(87)	(75)	(77)
Résultat net ajusté		625	721	2 079	2 247	2 832

- a. Tels que présentés au compte de résultat condensé.

Note 7 Résultat par action

	3 ^e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre 2007	
	2008		2007		2008		2007		2007	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	2 760	2 760	578	578	3 982	3 982	2 104	2 104	2 625	2 625
Résultat net ajusté	625	625	721	721	2 079	2 079	2 247	2 247	2 832	2 832
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 168,1	1 168,1	1 162,3	1 162,3	1 165,7	1 165,7	1 157,7	1 157,7	1 160,2	1 160,2
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	4,7	-	7,5	-	5,1	-	7,7	-	7,6
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 168,1	1 172,8	1 162,3	1 169,8	1 165,7	1 170,8	1 157,7	1 165,4	1 160,2	1 167,8
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	2,36	2,35	0,50	0,49	3,42	3,40	1,82	1,81	2,26	2,25
Résultat net ajusté par action	0,54	0,53	0,62	0,62	1,78	1,78	1,94	1,93	2,44	2,43

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- a. Net des titres d'autocontrôle (500 546 titres au 30 septembre 2008).

Note 8 Tableau des charges et produits comptabilisés

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre 2008			Sur neuf mois au 30 septembre 2007			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net	3 982	893	4 875	2 104	969	3 073	2 625	1 144	3 769
Écarts de conversion	(5) (a)	93	88	(727) (a)	(12)	(739)	(1 058) (a)	(17)	(1 075)
Actifs disponibles à la vente	(89)	-	(89)	(16)	-	(16)	2	-	2
<i>Evaluation à la juste valeur</i>	(6)	-	(6)	(16)	-	(16)	2	-	2
<i>Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession</i>	(83)	-	(83)	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture	(27)	3	(24)	19	3	22	38	2	40
Effet d'impôts	(2)	(1)	(3)	(1)	(1)	(2)	(2)	(1)	(3)
Gains (pertes) latents, nets	(118)	2	(116)	2	2	4	38	1	39
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	(7)	-	(7)	4	-	4	(2)	-	(2)
Écarts de réévaluation des actifs	341 (b)	-	341	-	-	-	-	-	-
Autres	12	-	12	(6)	-	(6)	4	-	4
Autres impacts sur les réserves	346	-	346	(2)	-	(2)	2	-	2
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	223	95	318	(727)	(10)	(737)	(1 018)	(16)	(1 034)
CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	4 205	988	5 193	1 377	959	2 336	1 607	1 128	2 735

- a. Comprend la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement -129 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2008, -361 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007 et -481 millions d'euros en 2007.
- b. Correspond à l'écart de réévaluation positif des actifs et passifs de Neuf Cegetel (se reporter à la note 2.1).

Note 9 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Écarts d'acquisition, bruts	33 121	26 402
Pertes de valeur	(10 843)	(10 975)
Écarts d'acquisition	22 278	15 427

Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition au 31 décembre 2007	Pertes de valeur	Variation de valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	Écarts d'acquisition au 30 septembre 2008
Universal Music Group	4 246	(6)	-	98 (a)	(98)	4 240
Groupe Canal+	4 850	-	(7)	148	(2)	4 989
<i>Dont StudioCanal</i>	127	-	-	98	(2)	223
SFR	4 270	-	-	4 766 (b)	-	9 036
Groupe Maroc Telecom	1 960	(1)	3	(6) (c)	(5)	1 951
Activision Blizzard	101	(5)	-	1 842 (d)	124	2 062
Total	15 427	(12)	(4)	6 848	19	22 278

- a. Comprend notamment l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'acquisition d'Univision (se reporter à la note 2.3).
- b. Comprend notamment l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'acquisition de Neuf Cegetel (se reporter à la note 2.1).
- c. Comprend l'impact de la finalisation de l'affectation de l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2007 du fait de l'acquisition de Gabon Telecom.
- d. Comprend notamment l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'opération Activision Blizzard le 9 juillet 2008 pour 1 863 millions d'euros (se reporter à la note 2.2).

Note 10 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

10.1 Incidences des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

• Incidences sur le compte de résultat

(en millions d'euros) Charge/(produit) comptabilisé		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2007	
		Note	2008		2007
Plans d'options de souscription d'actions			16	18	24
Plans d'actions gratuites			9	7	10
Plans d'épargne groupe		10.2	10	6	6
Plans de "Stock Appreciation Rights" (SAR) fondés sur les actions Vivendi			(69)	15	50
Plans de "Restricted Stock Units" (RSU) fondés sur les actions Vivendi			(1)	2	4
Instruments relatifs aux actions Vivendi			(35)	48	94
Plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites fondés sur les actions Activision Blizzard		10.3	23	-	-
Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions fondés sur les actions Blizzard		10.3	11	36	69
Instruments relatifs aux actions Activision Blizzard (a)			34	36	69
Instruments dénoués par émission d'actions Neuf Cegetel (Plans d'actions gratuites)			8	-	-
Plan d'"Equity Units" fondé sur la valeur d'UMG			1	13	(9)
REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES (a)			8	97	154
<i>Dont :</i>					
Instruments dénoués par émission d'actions			66	31	40
Instruments dénoués par remise de numéraire			(58)	66	114

- a. Dans ce montant, la fraction des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres capitalisées au bilan en immobilisations incorporelles (logiciels développés en interne) représentait 7 millions d'euros au 30 septembre 2008.

• Incidences sur les provisions

(en millions d'euros)	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Plans de "Stock Appreciation Rights" (SAR) fondés sur les actions Vivendi	16	89
<i>Dont anciens plans d'options de souscription et d'achat d'ADS convertis en plans de SAR (mai 2006)</i>	13	79
Plans de "Restricted Stock Units" (RSU) fondés sur les actions Vivendi	7	9
Plan d'"Equity Units" fondé sur la valeur d'UMG	49	55
Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions fondés sur les actions Blizzard	9	78
Provisions au titre des instruments dénoués par remise de numéraire	81	231

10.2 Plans attribués par Vivendi au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2008

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2008, Vivendi a mis en œuvre des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, quel que soit le lieu de résidence fiscale des bénéficiaires, ainsi que des plans de souscription d'actions réservés à ses salariés et retraités (plan d'épargne groupe et plan à effet de levier).

En outre, pour une description détaillée des plans mis en œuvre antérieurement au 1^{er} janvier 2008 et leur traitement comptable, se reporter aux notes 1.3.11 et 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2007 (respectivement pages 185 et suivantes, et 225 et suivantes).

• Plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions

	Plans d'options de souscription d'actions		Plan d'attribution gratuite d'actions
	16 avril (a)	16 avril	16 avril (a)
Date d'attribution			
<i>Données à la date d'attribution</i>			
Prix d'exercice de l'instrument (en euros)	25,13	25,13	na*
Maturité (en années)	10	10	2
Durée de vie estimée (en années)	6,5	6,5	na*
Nombre d'instruments attribués	732 000	5 571 200	525 496
Cours de l'action (en euros)	25,54	25,54	25,54
Volatilité (b)	23%	23%	na*
Taux d'intérêt sans risque	3,93%	3,93%	na*
Taux de dividendes estimé	5,48%	5,48%	5,48%
Coefficient de réalisation des objectifs opérationnels	100%	na*	100%
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en euros)	3,56	3,56	22,89
Coût de l'incessibilité (en % du cours de l'action à la date d'attribution)	na*	na*	8,69%
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution après décote (en euros)	3,56	3,56	20,67
Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)	2,6	19,8	10,9

na* : non applicable.

- Une partie des plans d'option de souscription d'actions attribués le 16 avril 2008 aux membres du Directoire de Vivendi ainsi que l'ensemble des plans d'actions gratuites attribués sont soumis à la réalisation d'objectifs opérationnels. Les conditions d'attribution sont liées à la réalisation des objectifs prévus au budget de l'exercice 2008 en termes de résultat net ajusté et de flux de trésorerie opérationnels du groupe. Au 30 septembre 2008, l'évaluation des plans soumis à performance a été réalisée en retenant l'hypothèse d'un coefficient de réalisation des objectifs opérationnels de 100 %. La comptabilisation de l'ensemble de la charge est de ce fait étalée de façon linéaire sur la période d'acquisition, soit trois ans pour les options de souscription d'actions et deux ans pour les plans d'attribution d'actions gratuites.
- La volatilité est calculée comme la moyenne pondérée (a) à 75 % de la volatilité historique à 4 ans du titre Vivendi (3 ans pour les évaluations antérieures à 2008) et (b) à 25 % de la volatilité implicite déterminée à partir des dérivés cotés dans un marché liquide et ayant une maturité supérieure ou égale à six mois (respectivement à hauteur de 50 % et 50 % au 31 décembre 2007).

• Plans d'épargne groupe

	Plan d'épargne groupe	Plan à effet de levier Europe et Maroc (a)
Date d'octroi des droits	30 juin	30 juin
Prix de souscription (en euros)	21,08	21,08
Effet de levier	na*	10
Durée d'indisponibilité (en années)	5	5
<i>Données à la date d'octroi</i>		
Cours de l'action (en euros)	24,10	24,10
Nombre d'actions souscrites (b)	993 593	3 309 909
Montant souscrit (en millions d'euros)	20,9	69,8
Taux de dividendes estimé	5,81%	5,81%
Taux d'intérêt sans risque	4,63%	4,63%
Taux d'emprunt 5 ans <i>in fine</i>	7,08%	7,08%
Coût de l'incessibilité (en % du cours de l'action à la date d'octroi)	9,6%	9,6%
Juste valeur par action souscrite à la date d'octroi (en euros)	0,7	2,8
Juste valeur du plan à la date d'octroi (en millions d'euros)	1	9

na* : non applicable.

- Le plan à effet de levier permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et *in fine* de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement des plans) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, les salariés ont souscrit 132 541 actions dans des conditions spécifiques liées à la réglementation locale et, en Allemagne, les salariés ont souscrit 57 550 SARs (équivalent économique du plan à effet de levier avec un dénouement en numéraire).

- b. Compte tenu des souscriptions réalisées dans le cadre du plan classique et du plan à effet de levier (Europe, Maroc, Etats-Unis et Allemagne), le capital a été augmenté le 24 juillet 2008 pour un montant total s'élevant à 95 millions d'euros.

10.3 Plans attribués par Activision Blizzard

Dans le cadre de la création d'Activision Blizzard, Vivendi a repris les plans existants chez Activision.

• Plans de rémunération à long terme « Equity Incentive Plans »

Le 28 juillet 2008, le Conseil d'Administration d'Activision Blizzard a adopté le plan de rémunération « Activision 2008 Incentive Plan », sous réserve de son approbation par les actionnaires, obtenue le 24 septembre 2008. Ce plan a été ultérieurement modifié par le Conseil d'Administration (ci-après, tel que modifié, le « Plan 2008 »). Il autorise le Comité des rémunérations du Conseil d'Administration à accorder :

- i) des rémunérations fondées sur des actions Activision Blizzard sous la forme de stock-options, stock appreciation rights (« SAR »), actions gratuites et autres plans à performance ou de valeur, telles qu'elles ont été définies par le Comité des rémunérations dans les limites des critères établis par le Plan 2008. Ces attributions incluent également des attributions personnalisées d'instruments :
 - dénoués en actions Activision Blizzard ou équivalents,
 - dont la valeur est calculée totalement ou partiellement en fonction de l'action Activision Blizzard ou d'un équivalent, ou de facteurs pouvant influencer sur la valeur de celle-ci, ou
 - dénoués en un équivalent valorisé sur la base des performances d'Activision Blizzard ou d'une de ses filiales ou unités opérationnelles ou en fonction d'autres facteurs déterminés par le Comité des rémunérations, et
- ii) des primes destinées à motiver ou à reconnaître les performances des administrateurs, des dirigeants, des employés d'Activision Blizzard et de ses filiales, ainsi que celle de leurs consultants.

Le programme actuel de rémunérations fondées sur des actions est principalement constitué d'une combinaison de stock-options et d'actions gratuites. L'acquisition des droits se fait soit annuellement sur des périodes de trois à cinq ans, soit intégralement à la date anniversaire de l'attribution ; en outre une acquisition anticipée est possible si certains critères de performance sont atteints. La durée de vie de ces instruments est généralement de 10 ans. Le Plan 2008 prévoit que le prix d'exercice des options doit être égal ou supérieur au prix de l'action au NASDAQ à la clôture du jour de l'attribution.

A la date de prise d'effet du Plan 2008, les attributions au titre des plans antérieurs de rémunération ont cessé. Les droits antérieurement attribués et en cours restant toutefois en vigueur.

A la date d'approbation par les actionnaires d'Activision Blizzard du Plan 2008, 15 millions actions propres sont détenues pour la couverture de ce plan. Ce nombre est susceptible d'être ponctuellement ajusté du fait :

- i) des options en circulation au titre d'un des plans antérieurs, et qui
 - sont soit arrivées à échéance, soit ont été annulées sans émission d'actions, ou
 - ont été dénouées en numéraire, ou
 - ont été échangées antérieurement à l'émission d'actions contre des attributions qui ne font pas intervenir les actions Activision Blizzard,
- ii) d'un nombre d'actions correspondant aux actions retenues par la société ou transférées à l'employeur si, dans le cadre d'un des plans antérieurs, le prix d'exercice des options en cours ou la prise en charge par l'employeur de la retenue à la source sur les attributions en cours, sont acquittés par le bénéficiaire sous forme de renonciation des droits, ou par le transfert réel à Activision Blizzard d'actions déjà détenues.

Au 30 septembre 2008, environ 15 millions d'actions propres Activision Blizzard sont détenues pour la couverture du Plan 2008. L'exercice des plans de stock-options du Plan 2008 engendrera l'émission d'actions nouvelles.

Options de souscription d'actions Activision Blizzard			
Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en dollars)	Valeur intrinsèque totale (en millions de dollars)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
Solde au 1^{er} janvier 2008	-	-	
Regroupements d'entreprises	96 075	5,76	
Attribuées	5 612	16,55	
Exercées	(3 646)	5,09	
Annulées	(286)	4,47	
Solde au 30 septembre 2008	97 755	6,41	6,01
Exercables au 30 septembre 2008	54 292	3,36	4,07

• Plans d'attribution gratuite d'actions

Dans le cadre du Plan 2008, Activision Blizzard a attribué à ses salariés dans le monde entier des actions gratuites. Les actions gratuites attribuées sont acquises au terme d'une période déterminée, ou à une date spécifiquement déterminée. Elles sont créées et mises en circulation à leur date d'attribution ; toutefois, elles restent indisponibles tant qu'elles ne sont pas acquises. Lorsque celles-ci sont acquises, Activision Blizzard a la possibilité de conserver ces actions pour satisfaire aux exigences de retenues à la source. Les actions gratuites sont soumises à des règles spécifiques quant à leur abandon, à leur cession, et à leur acquisition qui est soumise à condition de présence du salarié chez Activision Blizzard. Si les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, les actions gratuites attribuées et non-acquises seront annulées.

• Plans d'achat d'actions réservés aux salariés d'Activision

Le Conseil d'administration d'Activision a approuvé, avec effet au 1^{er} octobre 2005, le « Third Amended and Restated 2002 Employee Stock Purchase Plan » et le « Second Amended and Restated 2002 Employee Stock Purchase Plan for International Employees » d'Activision (collectivement les « plans d'épargne »). Au titre de ces plans d'épargne, les salariés éligibles peuvent acheter un nombre d'actions plafonné à 4 millions pendant deux périodes de six mois ouvertes respectivement à compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre de chaque année (ci-après les « périodes de souscription »). Le prix de souscription par action correspond à 85 % du cours de l'action Activision au premier jour de la période de souscription ou du cours de l'action Activision à la date d'octroi (*i.e.* le dernier jour de la période de souscription), si ce dernier est inférieur. Les salariés peuvent acheter des actions pour un montant n'excédant pas 15 % de leur salaire brut de la période de souscription et chaque souscription effectuée au cours d'une même année civile est plafonnée à une valeur maximale de 10 000 dollars. Au 1^{er} octobre 2008, les salariés ont souscrit 262 002 actions à un prix de souscription de 11,65 dollars par action. Ces plans d'épargne ont été supprimés par le Conseil d'Administration et aucun achat ne sera désormais fait à ce titre.

• Plans d'options pour le Président et le Co-Président

Aux titre de leurs contrats de travail le Président et Co-Président d'Activision se sont vus attribuer historiquement, des options d'achat d'actions par le Conseil d'Administration d'Activision. Au 30 septembre 2008, environ 16 millions d'options d'achat d'actions Activision Blizzard sont en cours à ce titre, à un prix d'exercice moyen pondéré unitaire de 1,02 dollar.

• Plan d'attribution gratuite d'actions « Performance Shares »

En application de l'accord de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, le 9 juillet 2008, 2 500 000 actions gratuites « Performance Shares » ont été attribuées à Monsieur Kotick. Cette attribution est subordonnée à la satisfaction de conditions de performance et les droits seront acquis par tranches de 20 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution, les derniers 20 % étant acquis le 31 décembre 2012, date d'échéance du contrat de travail liant Monsieur Kotick à la Société Activision Blizzard. Chaque acquisition est conditionnée par l'atteinte, pour chaque période d'acquisition, d'un objectif annuel en terme de rendement moyen pour l'actionnaire (« Compound annual total shareholder return target »). Si l'objectif de performance n'est pas atteint pour une période d'acquisition de droits donnée, aucun droit ne sera acquis au titre de cette période. Toutefois, tous les droits non acquis lors d'une période d'acquisition pourront être acquis si les objectifs de performance sont atteints lors de la période d'acquisition suivante.

• Plan de rémunération à long terme chez Blizzard, filiale d'Activision Blizzard

Un plan de rémunération à long terme, libellé en dollars américains, a été mis en place en 2006 au bénéfice de certains dirigeants et salariés clés de Blizzard Entertainment Inc. (« Blizzard ») par lequel des actions gratuites (« restricted stocks ») et des stock-options dénouées en numéraire leur ont été attribuées, dont les conditions générales d'acquisition et d'exercice s'établissent comme suit :

- En octobre 2006, 1 361 000 actions gratuites dénouées en numéraire ont été attribuées. En règle générale, les bénéficiaires ne peuvent obtenir le paiement en numéraire des actions dont les droits sont acquis que pendant la durée de vie de l'instrument, soit 10 ans. Les droits sont acquis par tranche d'un tiers le 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2007.
- En mars 2007, 729 000 stock-options dénouées en numéraire ont été attribuées à un prix d'exercice de 19,24 dollars et à des conditions d'exercice/de paiement fixées au 1^{er} mai 2009. Les bénéficiaires reçoivent alors un paiement en numéraire fondé sur la valeur des actions Blizzard à cette date. L'acquisition des droits se fait par tiers selon le calendrier suivant : le premier tiers (243 000 actions) est immédiatement acquis à la date d'attribution, le deuxième tiers au 1^{er} janvier 2008 et la part restante au 1^{er} janvier 2009.
- En mars 2007, une tranche supplémentaire de 1 215 000 stock-options dénouées en numéraire a été attribuée à un prix d'exercice de 19,24 dollars et à des conditions d'exercice/de paiement fixées au 1^{er} mai 2010. Les bénéficiaires reçoivent alors un paiement en numéraire fondé sur la valeur des actions Blizzard à cette date. Les droits sont acquis par tranche d'un tiers le 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2008.
- Le 1^{er} décembre 2007, Vivendi et Activision Inc. (ci-après « Activision ») ont signé un accord définitif en vue du rapprochement de cette dernière et de Vivendi Games. Le 8 juillet 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, les actionnaires d'Activision ont approuvé le projet de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, réalisé le 9 juillet 2008. Selon les termes de l'accord, Vivendi Games a été fusionnée avec une nouvelle société, filiale à 100 % d'Activision, pour former le nouvel ensemble Activision Blizzard. En vertu des dispositions du plan, la réalisation de cette opération est réputée constituer un changement de contrôle qui a eu pour effet de déclencher automatiquement des paiements en numéraire aux bénéficiaires pour la part des droits acquis à la date du 9 juillet 2008. Par ailleurs, en vertu des dispositions du plan, à la date de réalisation de l'opération, les droits non encore acquis sur les actions gratuites et les stock-options sont devenus intégralement acquis, ont été annulés et convertis en de nouveaux droits à recevoir un paiement en numéraire dix-huit mois après la date de réalisation de l'opération, soit le 9 janvier 2010, dans les conditions et sous réserve des dispositions du plan, notamment sous condition de présence du salarié jusqu'à la date de règlement.

Les paiements en numéraire effectués à la date de réalisation de l'opération, au titre des droits acquis à cette date, et ceux effectués dix-huit mois plus tard, au titre des droits non acquis, ont été déterminés sur la base de la juste valeur de Blizzard, telle que définie dans l'accord et le prix d'exercice fixé à la date d'attribution, soit un total d'environ 195 millions de dollars. En conséquence, 106 millions de dollars (68 millions d'euros) ont été réglés en numéraire aux bénéficiaires par Activision Blizzard en juillet 2008 et un complément estimé à 89 millions de dollars (61 millions d'euros) sera réglé 18 mois après la date de réalisation de l'opération, sous condition de présence du salarié à cette date. Cette charge est comptabilisée linéairement sur les dix-huit mois de la période ouverte à compter du 10 juillet 2008. Ainsi, au 30 septembre 2008, une provision de 13 millions de dollars (9 millions d'euros) est comptabilisée.

10.4 Plans d'actions gratuites de Neuf Cegetel

Dans le cadre de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR, Vivendi a repris les plans existants de Neuf Cegetel (se reporter à la note 2.1).

Note 11 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2007 tels que décrits dans la note 26 « Engagements » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (pages 244 et suivantes du Document de référence 2007).

11.1 Engagements contractés dans le cadre de l'activité courante

- **Garantie afférente à la gestion des risques liés aux engagements de retraite au Royaume-Uni :**

Dans le cadre de la restructuration du fonds de pension VUPS au Royaume-Uni et sa séparation en trois fonds distincts, Vivendi a délivré une garantie égale à 125 % du déficit comptable de l'un de ces derniers, soit un montant de l'ordre de 37 millions de livres sterling, valable jusqu'en janvier 2011.

- **Intégration de Neuf Cegetel par SFR :**

Compte tenu de l'acquisition de 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'elle ne détenait pas (cette dernière est désormais consolidée par intégration globale à compter du 15 avril 2008), SFR a repris les engagements donnés et/ou reçus par Neuf Cegetel et ses filiales dans le cadre d'activité courante pour un montant global d'environ 60 millions d'euros au 30 septembre 2008.

- **Intégration d'Activision par Vivendi :**

Compte tenu de l'opération Activision Blizzard finalisée le 9 juillet 2008, les engagements suivants ont été repris dans le cadre normal des activités d'Activision Blizzard pour un montant total de 505 millions de dollars (343 millions d'euros) au 30 septembre 2008 se décomposant ainsi :

- Engagements contractuels de contenus pour 222 millions de dollars (151 millions d'euros) au 30 septembre 2008. Dans le cadre normal de ses activités, Activision Blizzard s'est engagé à verser à des développeurs de jeux ou des détenteurs de propriété intellectuelle des sommes contractuellement définies. En règle générale, les paiements aux tiers développeurs sont subordonnés à la réalisation par ces derniers de jalons dans le développement des jeux. Ces paiements aux tiers développeurs et détenteurs de propriété intellectuelle sont généralement considérés comme des avances et sont récupérables sur les redevances futures dues aux développeurs et aux détenteurs de propriété intellectuelle sur la base des ventes des jeux concernés.
- Engagements de location pour un montant global non enregistré au bilan de 195 millions de dollars (132 millions d'euros) au 30 septembre 2008. Ces engagements concernent essentiellement des locaux administratifs et techniques.
- Engagements liés à des contrats commerciaux pour 88 millions de dollars (60 millions d'euros) non enregistrés au bilan au 30 septembre 2008. Dans le cadre de certaines acquisitions de droits de propriété intellectuelle et de certains accords de développement, Activision Blizzard s'est engagé à consacrer des sommes définies au support marketing des jeux en développement ou dans lesquels les droits de propriété intellectuelle seront utilisés.

Par ailleurs, des cautions bancaires ont été reprises dans le cadre normal des activités d'Activision Blizzard pour un montant global de 145 millions de dollars (99 millions d'euros) au 30 septembre 2008.

11.2 Engagements contractés dans le cadre de la cession ou de l'acquisition d'actifs

- **Intégration de Neuf Cegetel par SFR :**

Suite à l'autorisation du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi accordée le 15 avril 2008, SFR a acquis auprès du Groupe Louis Dreyfus l'intégralité de sa participation de 28,45 % (28,37 % après dilution) dans le capital de Neuf Cegetel. A cette date, le pacte d'actionnaires entre SFR et Groupe Louis Dreyfus a pris fin (se reporter à la note 26.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 – page 253 du Document de référence 2007). Par ailleurs, l'autorisation du Ministre s'accompagne de nouveaux engagements pris par Vivendi et ses filiales. Ceux-ci portent sur l'accès des concurrents et des nouveaux entrants aux marchés de gros sur les réseaux fixes et mobiles de SFR, sur l'accueil sur le réseau fixe d'un éventuel distributeur de télévision indépendant, et sur la distribution non-exclusive sur l'ADSL de huit nouvelles chaînes, leaders sur leurs thématiques (Paris Première, Teva, Jimmy, Ciné Cinéma Famiz, trois chaînes M6 Music et Fun TV).

En application de la réglementation boursière, SFR a lancé le 19 mai 2008 une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) visant les titres Neuf Cegetel détenus par le public à un prix de 36,50 € par action, coupon 2007 attaché. Suite au succès de l'OPAS qui a permis à SFR de détenir 96,41 % de Neuf Cegetel, SFR a procédé, le 24 juin 2008, au Retrait Obligatoire des titres Neuf Cegetel encore en circulation sur le marché, dans des conditions identiques à celles de l'OPAS. Les fonds correspondant à l'indemnisation des actions Neuf Cegetel qui n'auront pas été réclamés par les établissements dépositaires pour le compte des ayants droit, seront conservés chez CACEIS Corporate Trust pendant 10 ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds pourront être réclamés à tout moment par les ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Enfin, SFR a également conclu avec la quasi-intégralité des titulaires d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et salariés de Neuf Cegetel, actions actuellement en période de conservation, des promesses croisées lui permettant d'acquérir, à terme, 1,98% du capital de Neuf Cegetel.

- **Acquisition de Kinowelt par Groupe Canal+ :**

Dans le cadre de l'acquisition de Kinowelt finalisée le 2 avril 2008, des garanties générales et usuelles ont été accordées par les vendeurs à StudioCanal. En outre, certaines garanties spécifiques, au titre notamment de la propriété des droits de films, ont également été accordées.

- **Engagement donné lié à la cession de 20% de Canal+ France à Lagardère Active :**

Dans le cadre de la cession de 20 % de Canal+ France à Lagardère Active, Groupe Canal+ a accordé à Lagardère Active des garanties générales et des garanties fiscales et sociales sur les sociétés détenues par Canal+ France, à l'exception de Canal Satellite, de Multi Thématiques et des sociétés TPS, plafonnées globalement à 162 millions d'euros, et qui expirent respectivement le 4 janvier 2009 et le 4 janvier 2011.

- **Création d'Activision Blizzard :** Se reporter à la note 2.2.

11.3 Pactes d'actionnaires

- **Intégration de Neuf Cegetel par SFR :**

Compte tenu de la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008, SFR intègre les pactes d'actionnaires existants entre Neuf Cegetel ou ses filiales et diverses parties.

Note 12 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

La description de certains litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont défendeurs est présentée dans le Document de référence 2007 (pages 253 et suivantes). Les paragraphes ci-après constituent une mise à jour de ces litiges au 13 novembre 2008, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'année 2008.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Enquête COB/AMF ouverte en juillet 2002

Le 19 décembre 2006, la Chambre commerciale de la Cour de cassation, sur pourvoi de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), a partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 28 juin 2005 en estimant que le caractère inexact ou incomplet des chiffres communiqués oralement par Jean-Marie Messier lors de l'Assemblée générale du groupe de 2002 était imputable à la société, dès lors que le dirigeant, agissant dans l'exercice de ses fonctions, incarne la société au nom et pour le compte de laquelle il s'exprime. En revanche, la Cour de cassation a confirmé le caractère exact et approprié des méthodes de consolidation retenues par Vivendi. L'affaire a été partiellement renvoyée devant une nouvelle formation de la Cour d'appel de Paris.

L'AMF a formé auprès de la Cour de cassation un recours en interprétation de l'arrêt du 19 décembre 2006, visant à voir juger que la cassation partielle prononcée par cet arrêt s'étendait à la totalité de la sanction pécuniaire de 300 000 euros prononcée par la Cour d'appel le 28 juin 2005. Le 6 mai 2008, la Cour a rendu son arrêt en interprétation et a donné droit à la requête de l'AMF.

Instruction du Pôle financier du Parquet de Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, confiée à deux juges, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). L'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2001 à la suite de la transmission, le 6 juin 2005, au Parquet d'un rapport d'enquête de l'AMF. Vivendi s'est constitué partie civile. Le 15 janvier 2008, les juges d'instruction ont signifié aux parties la fin de cette instruction.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit consolidated class action, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires. Vivendi conteste ces griefs. Les plaignants, sur la base des rapports de leurs experts, réclament d'importants dommages-intérêts, pour un montant indéterminé, qui pourraient affecter les comptes de Vivendi.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'auditions des témoins (« discovery ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des ADS Vivendi (anciennement Vivendi Universal S.A.) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007. Le 12 mars 2008, Vivendi a demandé au juge qu'il révise sa décision de certification en ce qu'elle a inclus les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le juge ne s'est pas prononcé à ce jour sur cette demande.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la class action. Le procès pourrait commencer courant janvier 2009.

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Messieurs Messier et Hannezo sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants entendent obtenir des dommages-intérêts. Cette procédure a été consolidée avec la class action.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. Z.o.o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour sont décrites ci-après.

Procédure arbitrale devant la London Court of International Arbitration (LCIA)

Le 22 août 2003, Vivendi et Vivendi Telecom International SA (VTI) ont déposé une demande d'arbitrage devant la London Court of International Arbitration (LCIA) à l'encontre d'Elektrim, Telco et Carcom. Cette demande d'arbitrage intervient en relation avec le Third Amended and Restated Investment Agreement du 3 septembre 2001 (le « Pacte ») conclu entre Elektrim, Telco, Carcom, Vivendi et VTI qui a pour objet de régir les conditions de l'investissement de Vivendi et les relations entre Vivendi et Elektrim au sein de Telco et Carcom. Le litige porte essentiellement sur la validité du Pacte (contestée par Elektrim) et des prétendues violations du Pacte par Elektrim et Vivendi.

Le 22 mai 2006, le tribunal arbitral LCIA a rendu une sentence partielle confirmant la validité du Pacte. Le 18 septembre 2008, la Cour d'appel de Varsovie a définitivement reconnu cette sentence en Pologne.

Le 19 mars 2008, le tribunal arbitral a rendu une sentence en faveur de Vivendi jugeant qu'Elektrim avait violé les fondements du pacte d'actionnaires Telco en agissant systématiquement contre les intérêts de cette dernière afin de servir ses propres intérêts et en refusant de reconnaître le droit de Telco au bénéfice économique des actions PTC. Toutes les demandes reconventionnelles d'Elektrim ont été rejetées.

Procédure contre Deutsche Telekom devant le Tribunal de commerce de Paris

Au mois d'avril 2005, Vivendi a assigné Deutsche Telekom (DT) devant le Tribunal de commerce de Paris en responsabilité délictuelle pour rupture abusive de pourparlers au motif qu'en septembre 2004, DT a mis fin, sans préavis et sans motif légitime, aux négociations tripartites avec Elektrim et Vivendi, engagées un an plus tôt et portant sur la cession de 51 % de PTC à DT. Vivendi réclame à DT une indemnité d'un montant de 1,8 milliard d'euros. Le 18 mars 2008, le Tribunal de commerce de Paris a débouté Vivendi de sa demande. Vivendi a fait appel de cette décision.

Procédure au fond devant les tribunaux polonais

A la suite de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004, Telco a initié en décembre 2004 à Varsovie une instance au fond visant à obtenir un jugement déclaratif confirmant qu'il est propriétaire des titres PTC. Le 22 mai 2007, la demande de Telco a été déclarée irrecevable. Telco a fait appel de cette décision. Le 21 mai 2008, la Cour d'appel de Varsovie a infirmé la décision de première instance et confirmé que les tribunaux polonais étaient compétents pour examiner la question de la propriété des titres PTC. L'affaire a donc été renvoyée en première instance.

Procédure devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington (Etats-Unis)

Le 23 octobre 2006, Vivendi a déposé une plainte civile devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington au titre de la loi RICO (« Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act ») reprochant à Deutsche Telekom AG, T-Mobile USA, Inc., T-Mobile Deutschland GmbH et M. Zygmunt-Solorz-Zak, principal actionnaire d'Elektrim, de s'être illégalement et frauduleusement appropriés la participation indirecte de Vivendi dans PTC. Vivendi réclame 7,5 milliards de dollars de dommages et intérêts. Le 5 juin 2008, le tribunal de Seattle, se considérant incompétent, a rejeté la demande de Vivendi. Vivendi a fait appel.

Procédure d'exequatur de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004

Le 18 janvier 2007, à la suite du pourvoi de Telco, la Cour de cassation polonaise a cassé, pour vice de procédure et sans examen au fond, la décision des juges du fond polonais autorisant l'exequatur de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de première instance de Varsovie.

Le 18 juin 2008, le Tribunal de Varsovie a reconnu la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004, y compris le quatrième point décidant que « le tribunal arbitral n'a pas juridiction sur Telco et que toutes les revendications de DT envers Telco ne peuvent être poursuivies dans cette procédure arbitrale ».

Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram

Une ancienne filiale de Seagram, cédée en décembre 2001 aux sociétés Diageo PLC et Pernod Ricard SA, ainsi que ces dernières et certaines de leurs filiales, font l'objet d'une réclamation de la part de la République de Colombie et de certaines de ses provinces devant le Tribunal de Première

Instance du District Est de New York, pour de prétendues pratiques illicites et plus particulièrement une prétendue participation à un réseau de distribution illégale d'alcool et de blanchiment d'argent en Colombie, qui auraient eu un effet anticoncurrentiel sur le monopole de la production et de la distribution d'alcools du gouvernement colombien. Vivendi, qui n'est pas partie à cette affaire, pourrait, sous réserve de ses droits, être appelé au titre des garanties données aux acquéreurs de son ancienne filiale en 2001, lesquels contestent l'ensemble de ces allégations. La procédure de recherche des preuves (« discovery ») est en cours.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le 20 août 2007, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu une sentence arbitrale en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. La sentence établit que les actes des autorités de la Province avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale et contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin de protection des investisseurs étrangers.

Le tribunal arbitral a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais. Le 13 décembre 2007, l'Etat argentin a déposé une demande d'annulation de la sentence arbitrale, en se fondant notamment sur un prétendu conflit d'intérêt concernant l'un des arbitres. Le 22 mai 2008, le CIRDI a nommé un comité ad hoc chargé de statuer sur cette demande d'annulation. Les 17 et 18 juillet 2008 s'est tenue une audience de procédure. La demande d'annulation sera examinée lors d'une audience qui se tiendra en juillet 2009.

Réclamation contre la société Compagnie Immobilière Phénix Expansion

La Compagnie Immobilière Phénix Expansion (CIP Expansion), ancienne filiale de Vivendi, fait l'objet d'une réclamation de la part de l'entreprise publique russe Tso Yaroslavstroï dans le cadre d'un contrat de construction de maisons préfabriquées dans la région de Yaroslav. Le 30 mars 2005, Tso Yaroslavstroï a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI d'une demande visant à obtenir la condamnation de la société CIP Expansion au paiement de sommes représentant, notamment, la perte des gains envisagés sur la vente des maisons préfabriquées et la réparation du préjudice subi. Le 14 mai 2008, la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI a condamné CIP (garantie par Vivendi) à payer une somme de 33 millions d'euros. Le dossier est clos.

Mise en jeu de la garantie de passif donnée par Anjou Patrimoine à Unibail

La société Unibail a mis en jeu la garantie de passif donnée par Anjou Patrimoine (ex-filiale de Vivendi) dans le cadre de la vente en 1999 des locaux du CNIT. Le 3 juillet 1997, le Tribunal de grande instance de Nanterre a condamné Anjou Patrimoine en indemnisation du préjudice subi par Unibail au titre de la taxation de la redevance pour création de bureaux et rejeté les autres demandes. Le 31 octobre 2008, la Cour d'appel de Versailles a infirmé le jugement du Tribunal, débouté Unibail de l'ensemble de ses demandes et ordonné qu'elle restitue à Anjou Patrimoine la totalité des sommes versées en exécution du premier jugement.

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. Vivendi a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts dont le montant n'est pas encore arrêté. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Par décision de la Cour de Berlin en date du 8 octobre 2008, CGIS BIM a été déboutée de sa demande. Parallèlement, Vivendi a fait un recours de la décision devant la Cour Fédérale.

Conseil de la concurrence - marché de la téléphonie mobile

La Chambre commerciale de la Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2007, a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006 par la Cour d'appel de Paris ayant confirmé la condamnation de SFR par le Conseil de la concurrence, à une amende de 220 millions d'euros, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, une sanction pécuniaire. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée. Une audience de plaidoirie se tiendra le 20 janvier 2009.

Le 11 mars 2008, les procédures contentieuses initiées par les clients et « UFC Que Choisir » devant le Tribunal de commerce de Paris ont fait l'objet d'un désistement de la part des demandeurs.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange

A la suite d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés de terminaison d'appels et de téléphonie mobile, le Conseil de la concurrence a été saisi. Le 13 mars 2008, SFR a reçu une notification des griefs et dispose d'un délai de deux mois pour présenter ses observations. Le 19 mai 2008, SFR a fait parvenir ses observations en réponse. Le Conseil de la concurrence a rendu son rapport le 4 août 2008. L'audience devant le Conseil de la concurrence se tiendra au cours du mois de janvier 2009 et la décision est attendue à la fin du premier trimestre 2009.

Recours de l'association UFC- Que choisir contre la décision du Ministre de l'Economie du 15 avril 2008

Le 7 juillet 2008, l'association UFC - Que Choisir a déposé devant le Conseil d'Etat un recours contre la décision du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 15 avril 2008 autorisant l'acquisition par SFR de Neuf Cegetel. Le 30 septembre 2008, l'association a annoncé qu'elle renonçait à son recours. UFC-Que Choisir a néanmoins déposé le 7 octobre 2008, un mémoire ampliatif devant le Conseil d'Etat.

Neuf Cegetel contre Etat français- Service Universel

Neuf Cegetel associé aux opérateurs regroupés dans l'AFORST (Association Française des Opérateurs de Réseaux et de Services de Télécommunications) a contesté devant le Tribunal Administratif de Paris la légalité des financements du Service Universel au motif qu'il n'était pas prouvé que la prestation de Service Universel constituait une charge indue pour son prestataire, ainsi que l'absence de transparence de la méthode de calcul des redevances. L'ensemble des montants réclamés par Neuf Cegetel s'élève à 31,1 millions d'euros. Le 1^{er} mars 2007, le Tribunal Administratif de Paris a condamné l'Etat à restituer les montants des contributions acquittées par Cegetel pour les années 1998 à 2000. L'Etat a fait appel à ce jugement et refuse de rembourser les sommes correspondantes au motif que ces contributions auraient été régularisées en application du décret du 16 avril 2007. Par huit jugements rendus le 8 novembre 2007, le Tribunal Administratif de Paris a condamné l'Etat à rembourser la somme totale de 2.429.273 euros au titre des contributions au Service Universel versées par quatre sociétés désormais absorbées par Neuf Cegetel. L'Etat a fait appel de ces décisions à l'exception d'une seule (Ventelo). En mars 2008, le Tribunal administratif de Paris a rejeté un recours de Neuf Cegetel concernant la contribution pour l'année 2005.

Neuf Cegetel contre MINEFI

A la suite d'un jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 19 juin 2003, Neuf Telecom (depuis « Neuf Cegetel ») et ses filiales ont contesté la validité des taxes de gestion facturées par l'ARCEP. Le 7 juin 2007, le Tribunal administratif de Paris a condamné l'Etat à rembourser les sommes acquittées par Neuf Cegetel au titre de la taxe annuelle de constitution de dossiers pour l'année 2000. Le 17 octobre 2007, l'Etat a versé la somme de 2,8 millions d'euros correspondant au montant dû en principal. En mai 2008, Neuf Cegetel a demandé le remboursement des intérêts moratoires. Il a également initié des actions similaires pour les taxes de gestion et de contrôle pour un montant total de 14 millions d'euros. Le 30 mars 2007, le Tribunal administratif de Paris a rejeté les demandes faites au titre de l'année 1998 (10,1 millions d'euros). Neuf Cegetel a fait appel devant la Cour administrative d'appel de Paris.

Action collective contre Activision dans le cadre de son rapprochement avec Vivendi Games

Au mois de février 2008, une action collective a été initiée aux Etats-Unis devant la Delaware Court of Chancery contre Activision et les membres de son Conseil d'administration sur les conditions de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, et contre Vivendi et ses filiales Jeux. Les plaignants allèguent notamment que les administrateurs d'Activision auraient manqué à leur devoir fiduciaire dans le cadre du rapprochement, que Vivendi et ses filiales se seraient rendus complices de ces manquements et que le prospectus préliminaire déposé par Activision le 31 janvier 2008 contiendrait certaines déclarations fausses et inexactes. Le 24 juin 2008, les plaignants ont déposé des conclusions de désistement d'instance à l'encontre de Vivendi, que la Cour a entérinées lors de son audience du 30 juin, en mettant définitivement Vivendi et ses filiales hors de cause. Le 1^{er} juillet 2008, la Cour a rejeté la demande d'injonction des plaignants.

Actions contre Activision en matière d'attribution de stock options

En juillet et août 2006, plusieurs actions ut singuli ont été initiées contre Activision, certains membres de son Conseil d'administration ainsi que contre plusieurs de ses dirigeants pour de prétendues irrégularités en matière d'attribution de stock options. Trois de ces actions ont été consolidées devant la Superior Court de Los Angeles (« Superior Court »). Quatre autres actions ont été initiées sur les mêmes fondements et consolidées devant la District Court for the Central District of California (« District Court »). Le 8 mai 2008, les parties ont conclu une transaction entérinée par la District Court le 22 juillet 2008 mettant fin au litige et rejetant toutes les allégations au fond. Le 28 juillet 2008, la Superior Court a également enregistré le rejet des plaintes.

Enquête de la Securities Exchange Commission

Le 24 juillet 2006, le bureau de Los Angeles de la Securities Exchange Commission (SEC) a informé Activision de l'ouverture d'une enquête informelle sur ses pratiques en matière d'attribution de stock options. Par la suite, en juin 2007, la SEC a adressé à Activision une notification d'enquête formelle mais non publique en vertu de laquelle la SEC a demandé à Activision et à certains de ses salariés de produire un certain nombre de documents et de témoignages. Activision Blizzard, venant aux droits d'Activision, a été récemment informé par le bureau de Los Angeles de la SEC que celle-ci avait décidé de mettre un terme à cette enquête, sans qu'aucune sanction ne soit prononcée à son encontre.

Parabole Réunion

En juillet 2007, le groupe Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par

jugement en date du 18 septembre 2007, Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, sauf à proposer à Parabole Réunion leur remplacement par d'autres chaînes exclusives d'attractivité équivalente. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Par arrêt du 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a réformé les dispositions du jugement du 18 septembre 2007 et débouté la société Parabole Réunion des principales demandes qu'elle avait formulées à l'encontre de Groupe Canal+, ce qui a eu pour effet d'annuler l'astreinte pesant sur Groupe Canal+. Parabole Réunion n'a pas, à ce jour, notifié de mémoire à l'appui de son pourvoi. Groupe Canal+ disposera d'un délai de deux mois à compter de la signification dudit mémoire pour déposer son mémoire en réponse.

Auto saisine du Conseil de la concurrence en matière de pratiques mises en œuvre dans le secteur de la télévision payante

En février 2008, le Conseil de la concurrence s'est saisi d'office d'un dossier relatif à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la télévision payante. Les termes de cette auto-saisine sont très généraux et ne permettent pas de déterminer, en l'état, les questions sur lesquelles le Conseil de la concurrence entend faire porter son attention. A ce jour, Groupe Canal+ n'a pas reçu de notification des griefs.

Note 13 Evénements postérieurs à la clôture

Activision Blizzard : Le 5 novembre 2008, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Par ailleurs, Vivendi précise qu'il n'a pas l'intention de céder des actions Activision Blizzard dans le cadre de ce programme et n'envisage pas, pour le moment, l'achat supplémentaire d'actions Activision Blizzard.

IV- Données financières complémentaires non auditées

Données relatives à Activision Blizzard au 30 septembre 2008

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard au 30 septembre 2008 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les normes US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 30 septembre 2008 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles depuis le 10 novembre 2008 sur le site d'Activision Blizzard (<http://investor.activision.com/results.cfm>), et les données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures"), publiées par Activision Blizzard dans son communiqué de presse en date du 5 novembre 2008 ;
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans son rapport financier et ses états financiers condensés non audités au 30 septembre 2008.

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détient un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Les activités d'Activision Blizzard regroupent désormais celles d'Activision et de Vivendi Games. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) en 2007, aux données historiques de Vivendi Games ; (b) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (c) à compter du 10 juillet 2008, aux activités d'Activision et de Vivendi Games.

Par ailleurs, Activision Blizzard, société cotée au Nasdaq, présente un chiffre d'affaires net, un résultat opérationnel, un résultat net, un résultat net par action et des perspectives qui incluent (conformément aux normes comptables US GAAP) ou excluent (dans le cas des indicateurs de performances « non US GAAP ») l'impact de l'étalement de la comptabilisation du chiffre d'affaires du jeu *World of Warcraft* et des coûts des ventes associés, le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres, les activités historiques de Vivendi Games en cours de cession ou d'abandon par Activision Blizzard, les coûts non récurrents liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les éventuels coûts liés à l'opération, l'intégration et aux restructurations), l'amortissement des immobilisations incorporelles, la réévaluation à la juste valeur des stocks et du coût des ventes associé, compte tenu de l'affectation du coût d'acquisition, ainsi que les effets d'impôt associés.

Dans les comptes en normes IFRS d'Activision Blizzard, conformément à la norme IAS 18, le produit de la vente des boîtes de jeux vidéo en ligne multi-joueurs par abonnement (*massively multiplayer online role playing game, MMORPG*), à l'instar des revenus générés par la vente de boîtes des autres jeux vidéo, est comptabilisé lors du transfert de la propriété et des risques afférents au distributeur, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et des remises, le cas échéant. Les produits des abonnements et les cartes prépayées relatifs aux jeux vidéo en ligne sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation.

Dans les comptes en normes US GAAP d'Activision Blizzard, conformément au Staff Accounting Bulletin (SAB) n°101, amendé par le SAB n°104, le produit de la vente des boîtes, ainsi que les produits issus des services annexes, relatifs aux jeux en ligne multi-joueurs par abonnement, à l'instar des revenus générés par la vente de boîtes de jeux vidéos ayant des fonctionnalités on-line, sont étalés à compter de la date d'activation de la boîte ou de prestation des services annexes, sur la durée attendue de la relation avec le client.

Afin de prendre en compte l'évolution du mode de comptabilisation des jeux vidéo ayant des fonctionnalités on-line dans cette industrie et ainsi d'améliorer l'information financière fournie aux actionnaires de Vivendi et d'Activision Blizzard, Vivendi réfléchit à homogénéiser ces méthodes comptables à compter du quatrième trimestre 2008, en alignant le traitement comptable en normes IFRS sur le traitement en normes US GAAP.

Nota :

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier et des annexes aux états financiers condensés au 30 septembre 2008 relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière trimestrielle en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

• **Réconciliation du chiffre d'affaires :**

	3 ^e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)	
	2008	2007	2008	2007
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :				
Chiffre d'affaires en base comparable des activités "core" (en millions de dollars) (a)	770	610	2 689	2 090
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>				
Chiffre d'affaires d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	(53)	(318)	(1 310)	(1 126)
Chiffre d'affaires non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars) (a)	717	292	1 379	964
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Étalement du chiffre d'affaires (b)	(12)	31	(8)	(77)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (a)	6	3	16	9
Agrégats US GAAP :				
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	711	326	1 387	896
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>				
Étalement du chiffre d'affaires (b)	12	(31)	8	77
Autres	2	-	4	(16)
Agrégats IFRS :				
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	725	295	1 399	957
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	475	216	919	716

- a. Le chiffre d'affaires des activités « core », telles que définies par Activision Blizzard, correspond au chiffre d'affaires des activités stratégiques d'Activision Blizzard, qui regroupent :
- i) Activision Publishing (« Activision ») : éditeur de jeux interactifs multi plate-forme (PC et consoles) et d'accessoires périphériques ; comprend également certains studios, actifs et logiciels de jeux Sierra,
 - ii) Blizzard : studio de développement et éditeur de jeux interactifs multi plate-forme (PC et consoles) et de jeux de rôle en ligne massivement multi-joueurs par abonnement (*massively multiplayer online role playing game, MMORPG*),
 - iii) Distribution : distributeur de logiciels de loisirs interactifs, de consoles et d'accessoires.

Le chiffre d'affaires des activités « non-core » correspond au chiffre d'affaires des activités historiques de Vivendi Games en cours de cession ou d'abandon par Activision Blizzard.

- b. Correspond à l'incidence de l'étalement du chiffre d'affaires du jeu *World of Warcraft*.

• Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 du Document de référence 2007, page 173.

	3 ^e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)	
	2008	2007	2008	2007
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :				
Résultat opérationnel en base comparable des activités "core" (en millions de dollars) (a)	113	110	556	382
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>				
Résultat opérationnel d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	9	3	(167)	(14)
Résultat opérationnel non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars) (a)	122	113	389	368
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Etalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés (b)	(12)	28	(7)	(67)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (a)	(110)	(40)	(251)	(86)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(26)	(43)	(47)	(77)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités (d)	(78)	-	(78)	(1)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(90)	(1)	(92)	(3)
Agrégats US GAAP :				
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	(194)	57	(86)	134
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>				
Etalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés (b)	12	(28)	7	67
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(5)	31	26	21
Charges de restructuration	-	-	-	-
Autres	7	(4)	11	(10)
Agrégats IFRS :				
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	(180)	56	(42)	212
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>				
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	7	-	7	-
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	90	-	90	-
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	(83)	56	55	212
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	(59)	41	33	160

- a. Le résultat opérationnel des activités « core », telles que définies par Activision Blizzard, correspond au résultat opérationnel des activités stratégiques d'Activision Blizzard, qui regroupent :
- Activision Publishing (« Activision ») : éditeur de jeux interactifs multi plate-forme (PC et consoles) et d'accessoires périphériques ; comprend également certains studios, actifs et logiciels de jeux Sierra,
 - Blizzard : studio de développement et éditeur de jeux interactifs multi plate-forme (PC et consoles) et de jeux de rôle en ligne massivement multi-joueurs par abonnement (*massively multiplayer online role playing game, MMORPG*),
 - Distribution : distributeur de logiciels de loisirs interactifs, de consoles et d'accessoires.

Le résultat opérationnel des activités « non-core » correspond au résultat opérationnel des activités historiques de Vivendi Games en cours de cession ou d'abandon par Activision Blizzard ainsi qu'aux coûts d'annulation de projets.

- b. Correspond à l'incidence de l'étalement du chiffre d'affaires du jeu *World of Warcraft* et des coûts des ventes associés.
- c. Correspond aux charges liées aux plans de souscription d'actions, plans d'achat d'actions réservés aux salariés et plans d'attribution gratuite d'actions selon la norme SFAS 123 (révisée en 2004).
- d. Correspond aux coûts non récurrents liés au regroupement avec Vivendi Games (dont les coûts liés à l'opération, à l'intégration et aux restructurations). Les activités de restructurations comprennent les coûts de licenciements, l'impact de la rupture anticipée de certains baux et les dépréciations d'actifs.
- e. Correspond à l'amortissement des immobilisations incorporelles, à la réévaluation à la juste valeur des stocks et du coût des ventes associé, compte tenu de l'affectation du coût d'acquisition.